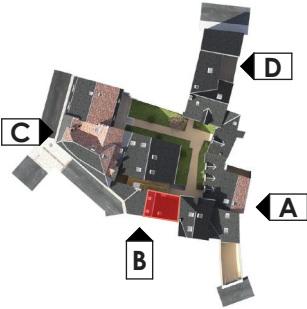
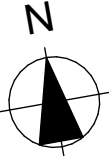
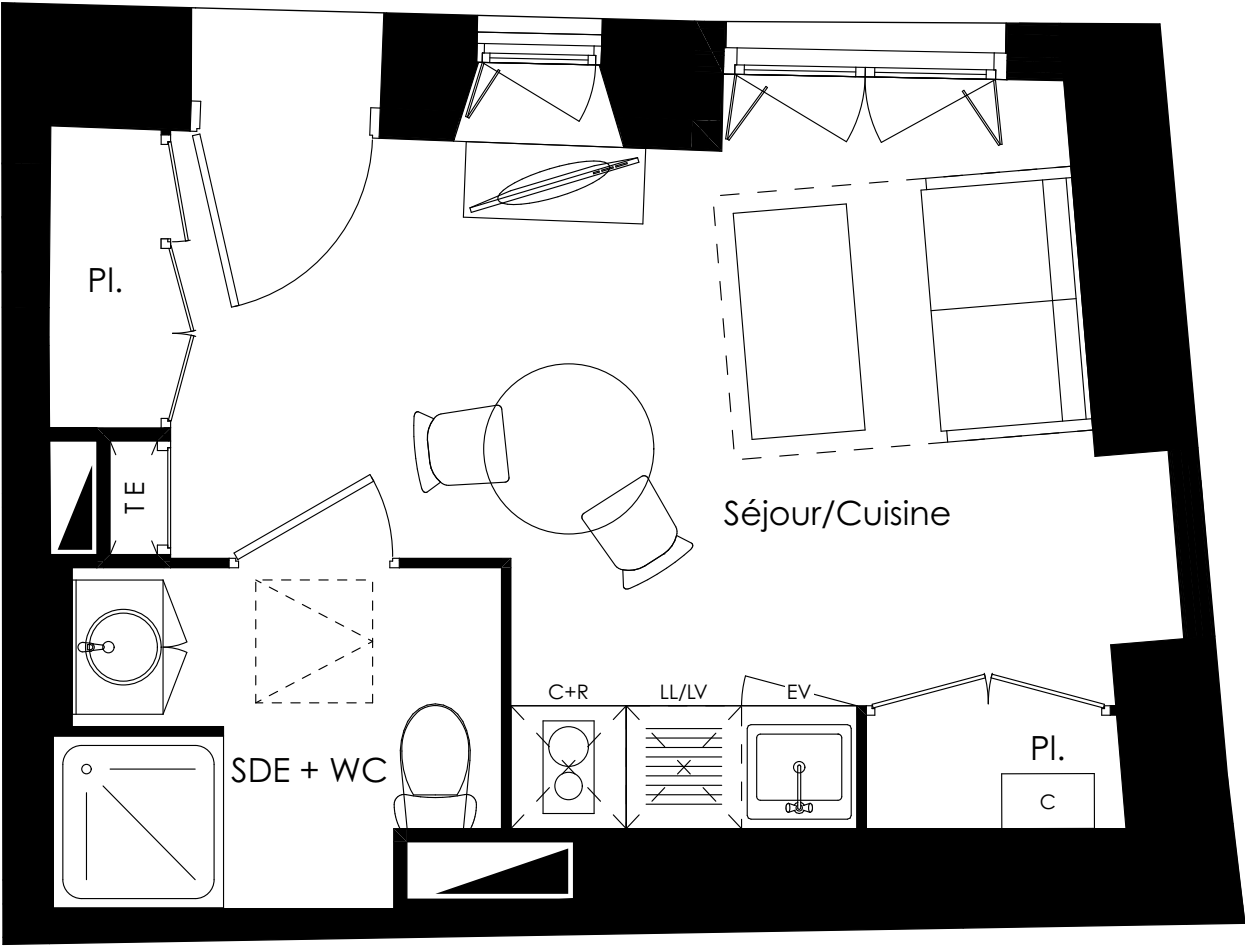




VERSION PIERRE

Cours
DUPEIX



BÂTIMENT B - R+2

T1 - N°B201

SURFACES HABITABLES

Séjour/Cuisine + Placards	17,29 m ²
SDE + WC	3,92 m ²

TOTAL HABITABLE	21,21 m ²
-----------------	----------------------



Porte d'entrée



Fenêtre ouvrant à deux vantaux
+ volets intérieurs



Fenêtre ouvrant à un vantail
+ volet intérieur



Fenêtre de toit



Tableau électrique



Entrée



Placard



Cumulus



Plaques de cuisson

F Four

EV Evier

LV Lave vaisselle

LL Lave linge

R Réfrigérateur

La société se réserve le droit d'apporter des modifications ou des adaptations dues à des impératifs d'ordre technique ou administratif en ce qui concerne les dimensions libres, les équipements et les réseaux divers. Les retombées, soffites, faux plafonds, gaines, radiateurs, s'ils existent, ne sont pas tous représentés. La représentation des emplacements dévolus aux équipements ménagers a uniquement vocation à indiquer la position des différents raccordements nécessaires aux réseaux, fluides.... Les éléments ménagers et mobiliers sont représentés à titre indicatif mais ne sont pas tous fournis (seule la notice descriptive précise les équipements fournis). Les surfaces sont approximatives et susceptibles d'être modifiées.

05 03 2025

SNC LP PROMOTION 1021 - CHATELLERAULT

ATTESTATION

Je soussigné, Xavier ROTUREAU, architecte associé B2D Architectes (33110 Le Bouscat) agissant, en ma qualité d'architecte de l'opération de rénovation, SNC LP Promotion 1021 Châtellerault au 1 Rue Noire, atteste, conformément aux dispositions prévues à l'article R 262-9 du Code de la construction et de l'habitation de la réalité de la répartition du prix du lot B2.01 d'un montant total de 128 900 € entre :

- Celui de l'existant s'élevant à 42 537 €
- Et celui des travaux devant être réalisés s'élevant à 86 363 €

En foi de quoi j'ai établi la présente attestation

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Bordeaux le 12 mars 2025


B²D - ARCHITECTES
BOUGAULT - ROTUREAU - BARRET
~~44, rue de Caudéran - 33110 LE BOUSCAT~~
Tél : 05 56 02 14 44 - Fax : 05 56 42 29 56
SIRET 432 868 461 00026 - NAF : 7111Z

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

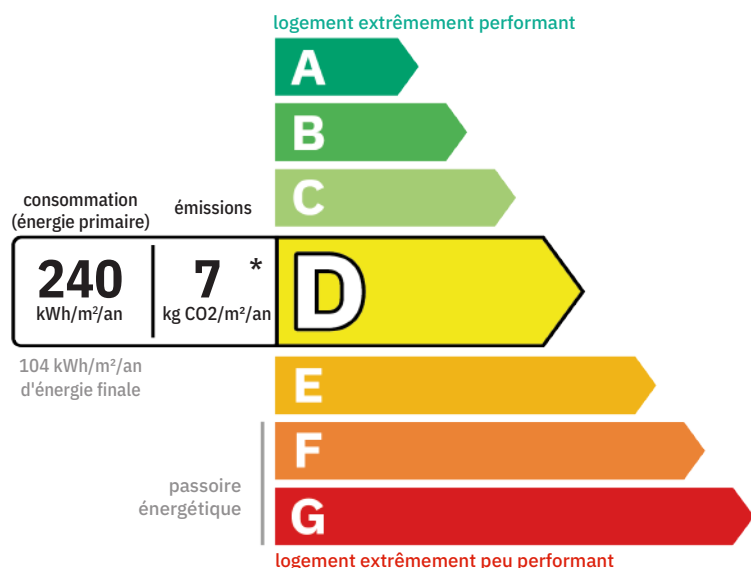
n° : 2486E3741849S
établi le : 24/10/2024
valable jusqu'au : 23/10/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : <url_gouv_guide_pédagogique>*

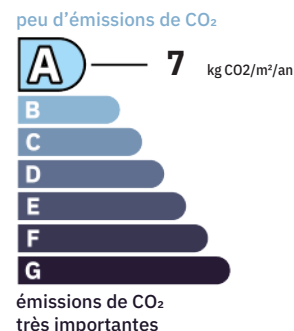


adresse : **14 Place Dupleix 86100 Châtellerault**
type de bien : **appartement (réf. : T1-2B)**
année de construction : **avant 1948**
surface de référence : **21.21 m²**
propriétaire : **Restauration immobilière Bâtiment 3**
adresse : **14 Place Dupleix 86100 Châtellerault**

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Ce logement émet 158 kg de CO2 par an, soit l'équivalent de 821 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **480 €** et **660 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

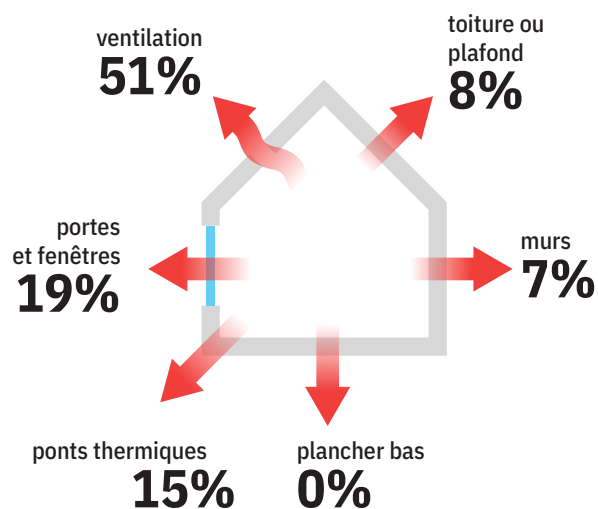
Informations diagnostiqueur

BE VIVIE
97 avenue Edmond Rostand, 33700,
Mérignac
diagnostiqueur : Lucas Behrens

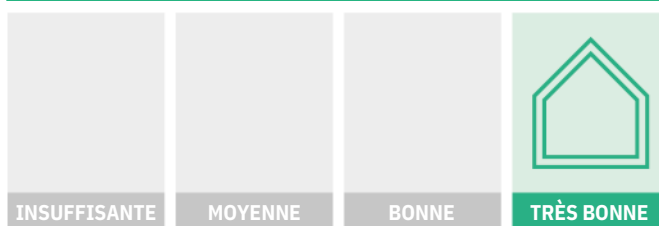
tel : 0680624307
email : l.behrens@be-vivien.fr
n° de certification : ODI/DPEM/3005815
organisme de certification :



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

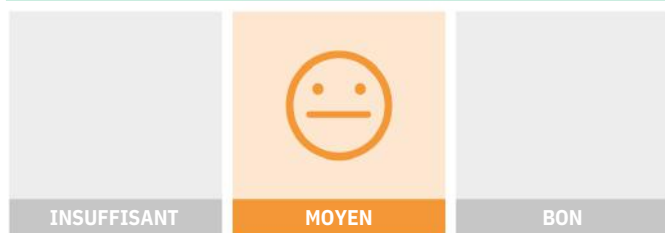


Système de ventilation en place



vmc sf hygro b après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil

Pour améliorer le confort d'été :

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables.

Diverses solutions existent :



réseau de chaleur vertueux



panneaux solaires thermiques



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



géothermie



panneaux solaires photovoltaïques



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 électricité	2343 (1019 é.f.)	entre 220€ et 310€	 47%
 eau chaude sanitaire	 électricité	2543 (1105 é.f.)	entre 240€ et 340€	 51%
 refroidissement	 électricité			 0%
 éclairage	 électricité	94 (41 é.f.)	entre 10€ et 20€	 2%
 auxiliaires	 électricité	116 (51 é.f.)	entre 10€ et 20€	 2%
énergie totale pour les usages recensés :		5096 kWh (2216 kWh é.f.)	entre 480€ et 660€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 67ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver -> 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -21% sur votre facture **soit -70€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été -> 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée d'eau chaude à 40°C -> 67ℓ /jour

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

28ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -80€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Sud Est:Murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux (50cm) iti (3.7m².K/W) sur bâtiment ou local à usage autre que d'habitation Nord Ouest:Murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux (50cm) iti (3.75m².K/W)	tres bonne
 planchers bas		
 toiture/plafond	plafond bois sous solives bois iti (6m².K/W) sur comble fortement ventilé	bonne
 portes et fenêtres	fenêtres battantes bois double vitrage argon sans couche peu emissive. - persienne coulissante et volet battant pvc ou bois (e inf 22 mm) porte opaque pleine isolée	tres bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	panneau rayonnant nfc, nf** et nf***
 eau chaude sanitaire	ballon électrique à accumulation vertical catégorie b ou 2 étoiles (individuel) - ballon non intégré 65L
 climatisation	
 ventilation	vmc sf hygro b après 2012
 pilotage	Regulation par pièce emetteur Emetteur 1-Effet joule Regulation par pièce avec minimum de température et détection de présence-Effet joule

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements**ventilation**

Contrôler régulièrement la présence de débit (par exemple, en effectuant le test de la feuille de papier sur les bouches de ventilation), surveiller l'apparition de moisissures, une sensation d'humidité ou une présence de bruit anormales

Ne jamais éteindre la VMC

Ne pas hésiter à passer en grande vitesse en commandant le débit de la bouche d'extraction de la cuisine (et salle de bain WC) lors d'activités pouvant générer beaucoup d'humidité, en actionnant le bouton-poussoir ou la cordelette présente

Ne pas raccorder de hotte de cuisine sur un conduit d'extraction

Nettoyer les bouches d'extraction au moins deux fois par an

S'assurer du bon entretien des conduits (vérifier l'existence d'un contrat d'entretien entre le propriétaire/bailleur et un technicien qualifié ou faire appel à un professionnel) : tous les 3 ans voire 5 ans, un professionnel doit procéder à un contrôle complet de la VMC incluant le nettoyage en profondeur des conduits d'aération, l'entretien des gaines et du bloc moteur

Si le caisson est accessible, une fois par an, ouvrir le caisson après avoir coupé l'alimentation électrique et dépoussiérer la roue du moto-ventilateur

Si le débit d'une bouche d'extraction est commandé par détection de présence, penser à vérifier le fonctionnement des piles

Veiller à garder propres et non obstruées les entrées d'air neuf : les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec au moins une fois par an, et plus fréquemment selon l'encrassement observé

Veiller à ne pas réduire le détalonnage des portes (par exemple, en posant un nouveau revêtement de sol)

**éclairage**

Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.

**isolation**

Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.

**climatisation**

Ne pas climatiser si la température intérieure est inférieure à 28°C.

**système chauffage**

Programmer le système de chauffage ou l'adapter en fonction de la présence des usagers : augmenter la température de consigne d'un degré augmente en moyenne de 6% la facture de chauffage.

Passer en chauffage réduit ou hors gel en cas d'absence prolongée.

Passer en chauffage réduit ou hors gel lorsque les fenêtres sont ouvertes.

Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit.

Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.

Ne pas chauffer des locaux qui ne devraient pas l'être.

Si une régulation terminale est présente (convecteurs électriques, robinets thermostatiques), adapter les besoins de chauffage à chaque pièce.

**eau chaude sanitaire**

Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations d'eau chaude sanitaire.

Recommander un fonctionnement en heures creuses.

Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations d'eau chaude sanitaire.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ,

référence du logiciel validé : **Pleiades**
référence du DPE : **2486E3741849S**
méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**
date de visite du bien : **24/09/2024**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
→ plans de la maison, de l'appartement ou de l'immeuble

référence de la parcelle cadastrale : **000CV0212**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département		86
Type de bien	 mesuré/observé	Appartement
Année de construction	 estimé	avant 1948
Altitude	 obtenu en ligne	55
Surface de référence	 mesuré/observé	21.21
Surface de référence immeuble	 mesuré/observé	352.33

Fiche technique du logement

Nombre de niveaux	mesuré/observé	1
Hauteur sous plafond moyenne	mesuré/observé	2.93
Nombre de logements	mesuré/observé	1
Appartement visité	mesuré/observé	T1 - RDC - 29.54m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T1 - RDC - 20m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T1 - RDC - 26.34m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T2 - RDC - 35.93m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T3 - RDC - 55.84m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T1 - RDC - 28.9m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T1 - RDC - 20.72m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T2 - RDC - 32.5m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T2 - RDC - 48.72m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T1 - RDC - 21.21m ²
Appartement visité	mesuré/observé	T2 - RDC - 32.63m ²

enveloppe généralités

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
murs 1	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Isolant	mesuré/observé	iti Résistance isolant 3.7m ² .K/W
	U paroi	mesuré/observé	U=0.239W/m ² .K
	Surface	mesuré/observé	14.65m ²
	Orientation	mesuré/observé	Sud
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=623.78 Aue=0
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC isolé - LNC non isolé
murs 2	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Isolant	issu d'un document justificatif autorisé	iti Résistance isolant 3.75m ² .K/W
	U paroi	issu d'un document justificatif autorisé	U=0.236W/m ² .K
	Surface	mesuré/observé	8.02m ²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
murs 3	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Isolant	mesuré/observé	iti Résistance isolant 3.7m ² .K/W
	U paroi	mesuré/observé	U=0.239W/m ² .K
	Surface	mesuré/observé	0.03m ²
	Orientation	mesuré/observé	Est
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=623.78 Aue=0
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC isolé - LNC non isolé
murs 4	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Isolant	issu d'un document justificatif autorisé	iti Résistance isolant 3.75m ² .K/W
	U paroi	issu d'un document justificatif autorisé	U=0.236W/m ² .K
	Surface	mesuré/observé	0.03m ²
	Orientation	mesuré/observé	Ouest
toiture/plafond 1	Matériaux	mesuré/observé	plafond bois sous solives bois
	Isolant	issu d'un document justificatif autorisé	iti Résistance isolant 6m ² .K/W
	U paroi	issu d'un document justificatif autorisé	U=0.155W/m ² .K
	Surface	mesuré/observé	20.78m ²
	Espace tampon	mesuré/observé	Comble fortement ventilé

Fiche technique du logement

baies vitrées 1	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=75.62 Aue=82.93
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC isolé - LNC non isolé
	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 1.6W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	persienne coulissante et volet battant pvc ou bois (e inf 22 mm) - Ujn: 1.4W/(m².K)
	Ug	issu d'un document justificatif autorisé	1.1W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	double vitrage argon sans couche peu emissive. - sw: 0.47
	Surface	mesuré/observé	2.43m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	absence de masque proche - fe1=1
	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.72
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
baies vitrées 2	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 1.6W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	persienne coulissante et volet battant pvc ou bois (e inf 22 mm) - Ujn: 1.4W/(m².K)
	Ug	issu d'un document justificatif autorisé	1.1W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	double vitrage argon sans couche peu emissive. - sw: 0.47
	Surface	mesuré/observé	0.65m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	absence de masque proche - fe1=1
	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.72
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
portes 1	Porte	mesuré/observé	porte opaque pleine isolée - 1.5W/(m².K)
	Surface	mesuré/observé	1.9m²
pont thermique 1	Longueur pont	mesuré/observé	5.6m
	Psi	issu d'un document justificatif autorisé	d.2 - Bg ITI - Bg 0.47W/(m.K)
pont thermique 2	Longueur pont	mesuré/observé	4.64m
	Psi	issu d'un document justificatif autorisé	ITI 3.1.12-Mur pignon maç. courante 0.07W/(m.K)
pont thermique 3	Longueur pont	mesuré/observé	4.64m
	Psi	issu d'un document justificatif autorisé	2.1 PL. intermédiaire bois liaison pierre dure 0.05W/(m.K)
pont thermique 4	Longueur pont	mesuré/observé	2m
	Psi	issu d'un document justificatif autorisé	ITI 5.1.1-Appui déporté et men. nu intérieur-compl. isol. derrière appui 0.07W/(m.K)
pont thermique 5	Longueur pont	mesuré/observé	0.93m
	Psi	issu d'un document justificatif autorisé	DC 3.2. Pl. bas sur terre-plein sans remontée d'isolant 0.16W/(m.K)
pont thermique 6	Longueur pont	mesuré/observé	2.8m
	Psi	issu d'un document justificatif autorisé	d.2 - Bg ITI - Bg 0.47W/(m.K)
pont thermique 7	Longueur pont	mesuré/observé	5.16m
	Psi	issu d'un document justificatif autorisé	ITI 3.1.12-Mur pignon maç. courante 0.07W/(m.K)
pont thermique 8	Longueur pont	mesuré/observé	5.24m
	Psi	issu d'un document justificatif autorisé	2.1 PL. intermédiaire bois liaison pierre dure 0.05W/(m.K)
pont thermique 9	Longueur pont	mesuré/observé	0.08m
	Psi	issu d'un document justificatif autorisé	2.1 PL. intermédiaire bois liaison pierre dure 0.05W/(m.K)

Fiche technique du logement

équipements

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
système de chauffage 1	Installation	🔍 mesuré/observé	installation de chauffage simple
	Type d'installation	🔍 mesuré/observé	Individuelle
	Nombre de niveau	🔍 mesuré/observé	1
	Type/année Gén. base	🔍 mesuré/observé	Effet joule
	Intermittence Gén. base	🔍 mesuré/observé	par pièce avec minimum de température et détection de présence
	Surface chauffée Emetteur 1	🔍 mesuré/observé	21.21m²
	Type Emetteur 1	🔍 mesuré/observé	panneau rayonnant nfc, nf** et nf***
système d'ecs 1	Installation	🔍 mesuré/observé	Individuelle
	Nombre de niveau	🔍 mesuré/observé	1
	Présence ECS solaire	🔍 mesuré/observé	non
	Type/année Générateur	🔍 mesuré/observé	ballon électrique à accumulation vertical catégorie b ou 2 étoiles
	Volume accumulation Générateur	🔍 mesuré/observé	65 litres
système de refroidissement 1	Surface climatisée	🔍 mesuré/observé	0
	EER	❌ valeur par défaut	3.6
	Année	🔍 mesuré/observé	1947
système de ventilation 1	Permeabilité	❌ valeur par défaut	q4 = 2 m³/(h.m²)
	Isolation mur et/ou toiture 50%	🔍 mesuré/observé	50% isolé
	Exposition façade	🔍 mesuré/observé	Plusieurs façades exposées
	Joints sur menuiseries	🔍 mesuré/observé	Présence > 50% des ouvertures
	Ventilation	🔍 mesuré/observé	vmc sf hygro b après 2012
	Année VMC	🔍 mesuré/observé	2025
	Puissance élec. VMC	❌ valeur par défaut	

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 86100-Quillet-06-2318435
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 16/10/2023

Adresse du bien immobilier Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Vienne Adresse : 14 Place Duplex Commune : 86100 CHÂTELLERAULT Section cadastrale CV, Parcelle(s) n° 212 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Non communiqué	Donneur d'ordre / Propriétaire : Donneur d'ordre : Agence IGP Propriétaire : M. Quillet Michel
--	---

Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		Sans objet, le bien est vacant	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : 0 Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	VEZIN rachel
N° de certificat de certification	DTI / 1810-008 le 19/10/2018
Nom de l'organisme de certification	SOCOTEC Certification France
Organisme d'assurance professionnelle	AXA
N° de contrat d'assurance	7193705604
Date de validité :	01/08/2022

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	XLP / 25516
Nature du radionucléide	Cd-109
Date du dernier chargement de la source	30/10/2019
Activité à cette date et durée de vie de la source	370 M Bq

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	625	149	309	0	167	0
%	100	24 %	49 %	0 %	27 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par VEZIN rachel le 16/10/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.	
--	---

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.1 L'appareil à fluorescence X	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
3. Méthodologie employée	5
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	5
3.2 Stratégie de mesure	5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5
4. Présentation des résultats	6
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	24
6.1 Classement des unités de diagnostic	24
6.2 Recommandations au propriétaire	25
6.3 Commentaires	25
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	25
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	25
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	26
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	26
8.1 Textes de référence	26
8.2 Ressources documentaires	27
9. Annexes	27
9.1 Notice d'Information	27
9.2 Illustrations	28
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	28

Nombre de pages de rapport : 28

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	XLP	
N° de série de l'appareil	25516	
Nature du radionucléide	Cd-109	
Date du dernier chargement de la source	30/10/2019	Activité à cette date et durée de vie : 370 M Bq
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T860339	Nom du titulaire/signataire A2C DIAG
	Date d'autorisation/de déclaration 5/08/2020	Date de fin de validité (si applicable)
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	A2C DIAG	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	RAYNAL Benjamin	

Étalon : **FONDIS, SRM2573, 1.04mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Étalonnage entrée	1	16/10/2023	1 (+/- 0,1)
Étalonnage sortie	787	16/10/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	14 Place Duplex 86100 CHÂTELLERAULT
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maisons individuelles) Ensemble du bien
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Lot numéro Non communiqué, Section cadastrale CV, Parcelle(s) n° 212
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	M. Quillet Michel
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	16/10/2023
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

RDC - Garage 1,
RDC - Débarras 1,
1er étage - Grenier 1,
RDC - Débarras 2,
RDC - Atelier 1,
RDC - Séjour 1,
RDC - Arrière-cuisine,
RDC - Wc 1,
RDC - Salon 1,
RDC - Accès cave 1,
Sous sol - Cave 1,
Sous sol - Cave 2,
RDC - Wc 2,
RDC - Reserve 1,
RDC - Garage 2,
RDC - Cage d'escalier 1,
RDC - Débarras 3,
1er étage - Reserve 2,
1er étage - Reserve 3,
1er étage - Reserve 4,
RDC - Reserve 5,
RDC - Magasin,
RDC - Cage d'escalier 2,
Sous sol - Cave 3,
RDC - Reserve 6,
RDC - Cage d'escalier 3,
RDC - Cagibi,
1er étage - Grenier 2,
1er étage - Chambre 1,

1er étage - Wc 3,
1er étage - Salle de bain 1,
1er étage - Dressing 1,
1er étage - Chambre 3,
1er étage - Salle d'eau 1,
1er étage - Chambre 4,
1er étage - Dressing 2,
1er étage - Cuisine 2,
2ème étage - Palier 1,
2ème étage - Palier 2,
2ème étage - Grenier 3,
2ème étage - Grenier 5,
2ème étage - Grenier 6,
2ème étage - Grenier 7,
1er étage - Grenier 8,
1er étage - Grenier 9,
1er étage - Reserve 7,
1er étage - Cage d'escalier 4,
1er étage - Dégagement 2,
1er étage - Reserve 8,
1er étage - Reserve 9,
1er étage - Reserve 10,
2ème étage - Grenier 10,
2ème étage - Reserve 11,
2ème étage - Dégagement 3,
2ème étage - Pièce 1,
2ème étage - Cage d'escalier 5,
2ème étage - Pièce 2,
3ème étage - Grenier 11,

**1er étage - Dégagement 1,
1er étage - Chambre 2,**

**3ème étage - Grenier 12,
RDC - Abords sur 10m**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

RDC - Bureau (Absence de clés), 2ème étage - Grenier 4 (Accès dangereux et insalubre), 3ème étage - Grenier 13 (Accès dangereux, plancher fragilisé)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
RDC - Garage 1	11	9 (82 %)	1 (9 %)	-	1 (9 %)	-
RDC - Débarras 1	6	5 (83 %)	-	-	1 (17 %)	-
1er étage - Grenier 1	5	5 (100 %)	-	-	-	-
RDC - Débarras 2	7	1 (14 %)	4 (57 %)	-	2 (29 %)	-
RDC - Atelier 1	14	-	9 (64 %)	-	5 (36 %)	-
RDC - Séjour 1	20	1 (5 %)	14 (70 %)	-	5 (25 %)	-
RDC - Arrière-cuisine	13	8 (62 %)	5 (38 %)	-	-	-
RDC - Wc 1	12	7 (58 %)	5 (42 %)	-	-	-
RDC - Salon 1	26	1 (4 %)	20 (77 %)	-	5 (19 %)	-
RDC - Accès cave 1	9	-	9 (100 %)	-	-	-
Sous sol - Cave 1	2	2 (100 %)	-	-	-	-
Sous sol - Cave 2	2	2 (100 %)	-	-	-	-
RDC - Wc 2	5	-	5 (100 %)	-	-	-
RDC - Reserve 1	9	1 (11,1 %)	4 (44,3 %)	-	4 (44,4 %)	-
RDC - Garage 2	8	5 (62,5 %)	1 (12,5 %)	-	2 (25 %)	-
RDC - Cage d'escalier 1	13	4 (31 %)	9 (69 %)	-	-	-
RDC - Débarras 3	8	5 (62,5 %)	1 (12,5 %)	-	2 (25 %)	-
1er étage - Reserve 2	11	-	11 (100 %)	-	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1er étage - Reserve 3	8	-	8 (100 %)	-	-	-
1er étage - Reserve 4	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
RDC - Reserve 5	8	1 (12,5 %)	6 (75 %)	-	1 (12,5 %)	-
RDC - Magasin	10	1 (10 %)	7 (70 %)	-	2 (20 %)	-
RDC - Cage d'escalier 2	7	-	5 (71 %)	-	2 (29 %)	-
Sous sol - Cave 3	9	9 (100 %)	-	-	-	-
RDC - Reserve 6	8	1 (12,5 %)	4 (50 %)	-	3 (37,5 %)	-
RDC - Cage d'escalier 3	14	1 (7 %)	11 (79 %)	-	2 (14 %)	-
RDC - Cagibi	6	1 (16,7 %)	4 (66,8 %)	-	1 (16,7 %)	-
1er étage - Grenier 2	6	5 (83 %)	-	-	1 (17 %)	-
1er étage - Chambre 1	15	-	11 (73 %)	-	4 (27 %)	-
1er étage - Dégagement 1	13	-	5 (38 %)	-	8 (62 %)	-
1er étage - Chambre 2	18	-	9 (50 %)	-	9 (50 %)	-
1er étage - Wc 3	10	-	5 (50 %)	-	5 (50 %)	-
1er étage - Salle de bain 1	12	-	7 (58 %)	-	5 (42 %)	-
1er étage - Dressing 1	12	-	7 (58 %)	-	5 (42 %)	-
1er étage - Chambre 3	13	-	5 (38 %)	-	8 (62 %)	-
1er étage - Salle d'eau 1	15	-	5 (33 %)	-	10 (67 %)	-
1er étage - Chambre 4	12	-	5 (42 %)	-	7 (58 %)	-
1er étage - Dressing 2	13	1 (8 %)	5 (38 %)	-	7 (54 %)	-
1er étage - Cuisine 2	15	-	5 (33 %)	-	10 (67 %)	-
2ème étage - Palier 1	6	5 (83 %)	-	-	1 (17 %)	-
2ème étage - Palier 2	6	-	5 (83 %)	-	1 (17 %)	-
2ème étage - Grenier 3	6	5 (83 %)	1 (17 %)	-	-	-
2ème étage - Grenier 4	6	5 (83 %)	1 (17 %)	-	-	-
2ème étage - Grenier 5	6	5 (83 %)	1 (17 %)	-	-	-
2ème étage - Grenier 6	8	5 (62,5 %)	1 (12,5 %)	-	2 (25 %)	-
2ème étage - Grenier 7	8	5 (62,5 %)	1 (12,5 %)	-	2 (25 %)	-
1er étage - Grenier 8	7	1 (14 %)	4 (57 %)	-	2 (29 %)	-
1er étage - Grenier 9	8	1 (12,5 %)	5 (62,5 %)	-	2 (25 %)	-
1er étage - Reserve 7	17	1 (5,9 %)	12 (70,6 %)	-	4 (23,5 %)	-
1er étage - Cage d'escalier 4	15	8 (53 %)	4 (27 %)	-	3 (20 %)	-
1er étage - Dégagement 2	7	-	5 (71 %)	-	2 (29 %)	-
1er étage - Reserve 8	15	-	9 (60 %)	-	6 (40 %)	-
1er étage - Reserve 9	13	-	9 (69 %)	-	4 (31 %)	-
1er étage - Reserve 10	12	-	9 (75 %)	-	3 (25 %)	-
2ème étage - Grenier 10	5	5 (100 %)	-	-	-	-
2ème étage - Reserve 11	10	1 (10 %)	4 (40 %)	-	5 (50 %)	-
2ème étage - Dégagement 3	9	1 (11,1 %)	4 (44,3 %)	-	4 (44,4 %)	-
2ème étage - Pièce 1	17	1 (5,9 %)	12 (70,6 %)	-	4 (23,5 %)	-
2ème étage - Cage d'escalier 5	14	12 (86 %)	-	-	2 (14 %)	-
2ème étage - Pièce 2	10	1 (10 %)	6 (60 %)	-	3 (30 %)	-
3ème étage - Grenier 11	5	5 (100 %)	-	-	-	-
3ème étage - Grenier 12	5	5 (100 %)	-	-	-	-
TOTAL	625	149 (24 %)	309 (49 %)	-	167 (27 %)	-

RDC - Garage 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois et toles fibrociment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
2	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	0,5		0	
3					huisserie	0,2			
4	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
-	E	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	G	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

RDC - Débarras 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
5	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Grenier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois tuiles et ardoises		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

RDC - Débarras 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
6	A	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
7					partie haute (> 1m)	0,2			
8	B	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
9					partie haute (> 1m)	0,1			
10	C	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
11					partie haute (> 1m)	0,1			
12	D	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
13					partie haute (> 1m)	0,4			
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
14	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	26	Etat d'usage (Microfissures)	2	
15	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	26	Etat d'usage (Microfissures)	2	

RDC - Atelier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
16		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
17					mesure 2	0,4			
18	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
19	A	Embrasure porte	Bois	Peinture	mesure 1	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
20	A	Embrasure fenêtre	Bois	Peinture	mesure 1	6,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
21	A	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
22					partie haute (> 1m)	0,1			
23	B	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
24					partie haute (> 1m)	0,3			
25	C	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
26					partie haute (> 1m)	0,5			
27	D	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
28					partie haute (> 1m)	0,4			
29	E	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
30					partie haute (> 1m)	0,1			
31	F	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
32					partie haute (> 1m)	0,4			
33	G	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
34					partie haute (> 1m)	0,5			
35	H	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
36					partie haute (> 1m)	0,4			
37	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	26	Etat d'usage (Microfissures)	2	
38	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	26	Etat d'usage (Microfissures)	2	

RDC - Séjour 1

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
39	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,5		0	
40					partie haute (> 1m)	0,5			
41	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
42					partie haute (> 1m)	0,3			
43	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
44					partie haute (> 1m)	0,2			
45	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
46					partie haute (> 1m)	0,2			
47		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,5		0	
48					mesure 2	0,3			
49	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
50					mesure 2	0,3			
51	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
52					mesure 2	0,1			
53	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
54					mesure 2	0,1			
55	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
56					mesure 2	0,3			
57	A	Cimase	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
58					mesure 2	0,1			
59	B	Cimase	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
60					mesure 2	0,2			
61	C	Cimase	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
62					mesure 2	0,1			
63	D	Cimase	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
64					mesure 2	0,4			
65	D	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
66	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
67	D	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	mesure 1	29,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
68	C	Cheminée	Pierre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
69					mesure 2	0,2			
-	B	Porte 3	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
70	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	26	Etat d'usage (Microfissures)	2	
71	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	26	Etat d'usage (Microfissures)	2	

RDC - Arrière-cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
72	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
73					partie haute (> 1m)	0,2			
74	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
75					partie haute (> 1m)	0,5			
76	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
77					partie haute (> 1m)	0,4			
78	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
79					partie haute (> 1m)	0,2			
80		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,3		0	
81					mesure 2	0,2			
-	A	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte 1	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Porte 2	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre intérieure	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre extérieure	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

RDC - Wc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur 1	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur 2	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur 3	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur 4	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
82	A	Mur 5	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
83					mesure 2	0,5			
84	B	Mur 6	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
85					mesure 2	0,3			
86	C	Mur 7	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
87					mesure 2	0,4			
88	D	Mur 8	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
89					mesure 2	0			
90		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0		0	
91					mesure 2	0,2			
-	A	Porte	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre intérieure	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre extérieure	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

RDC - Salon 1

Nombre d'unités de diagnostic : 26 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
92	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
93					partie haute (> 1m)	0			
94	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
95					partie haute (> 1m)	0,4			
96	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	

97					partie haute (> 1m)	0,5			
98					partie basse (< 1m)	0,2			
99	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0,2		0	
100					partie basse (< 1m)	0,3			
101	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0,2		0	
102					partie basse (< 1m)	0,2			
103	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0,5		0	
104					partie basse (< 1m)	0,5			
105	G	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0,1		0	
106					partie basse (< 1m)	0,1			
107	H	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0,5		0	
108					mesure 1	0,1			
109		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,3		0	
110	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	9,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
111	C	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
112	C	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
113	C	Embrasure fenêtre 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
114					mesure 2	0,4			
115	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
116					mesure 2	0,1			
117	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
118					mesure 2	0,3			
119	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
120					mesure 2	0,5			
121	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
122					mesure 2	0,4			
123	E	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
124					mesure 2	0,2			
125	F	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
126					mesure 2	0,1			
127	G	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
128					mesure 2	0,3			
129	H	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
130					mesure 2	0,4			
131	E	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
132	E	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
133	C	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
134					mesure 2	0,5			
135	E	Embrasure fenêtre 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
136					mesure 2	0,3			
-	H	Porte 2	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

RDC - Accès cave 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
137		Mur	Bois	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
138					partie haute (> 1m)	0,3			
139		Plafond	Bois	Tapisserie	mesure 1	0,2		0	
140					mesure 2	0,2			
141		Faux Limon	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
142					mesure 2	0,4			
143		Balustres	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
144					partie haute (> 1m)	0,5			
145		Marches	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
146					mesure 2	0,2			
147		Contremarches	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
148					mesure 2	0,4			
149		Crémaillère	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
150					partie haute (> 1m)	0,5			
151		Main courante	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
152					partie haute (> 1m)	0,1			
153		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
154					mesure 2	0,3			

Sous sol - Cave 1

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-		Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Sous sol - Cave 2

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-		Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

RDC - Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
155	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
156					partie haute (> 1m)	0,1			
157	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
158					partie haute (> 1m)	0,1			
159	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
160					partie haute (> 1m)	0,3			
161		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
162					mesure 2	0,4			
163	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
164					huisserie	0,1			

RDC - Reserve 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
165	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
166					partie haute (> 1m)	0,1			
167	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
168					partie haute (> 1m)	0,5			
169	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
170					partie haute (> 1m)	0,5			
171	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
172					partie haute (> 1m)	0,2			
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
173	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
174	A	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	mesure 1	29,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
175	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
176	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

RDC - Garage 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Toiles translucides		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
177	C	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
178					huisserie	0,1			
179	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
180	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

RDC - Cage d'escalier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
181		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
182					mesure 2	0,4			
183	B	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
184					huisserie	0,4			
185	C	Faux Limon	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
186					mesure 2	0,1			
187	C	Balustres	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
188					partie haute (> 1m)	0,4			
189	C	Marches	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
190					mesure 2	0,2			
191	C	Contremarches	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
192					mesure 2	0,2			
193	C	Crémaillère	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
194					partie haute (> 1m)	0,2			
195	C	Main courante	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
196					partie haute (> 1m)	0,4			
197	C	Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
198					mesure 2	0,2			

RDC - Débarras 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
199	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
200					huisserie	0,3			
201	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
202	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Reserve 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
203	A	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
204					partie haute (> 1m)	0,1			
205	B	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
206					partie haute (> 1m)	0			
207	C	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
208					partie haute (> 1m)	0,3			
209	D	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
210					partie haute (> 1m)	0,4			
211		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
212					mesure 2	0,2			

213	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,5		0	
214					huisserie	0,2			
215	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
216					huisserie	0,3			
217	B	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
218					huisserie	0,4			
219	B	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,5		0	
220					huisserie	0,3			
221	C	Fenêtre 3 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
222					huisserie	0,2			
223	C	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,5		0	
224					huisserie	0,2			

1er étage - Reserve 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
225	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
226					partie haute (> 1m)	0,5			
227	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
228					partie haute (> 1m)	0,4			
229	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
230					partie haute (> 1m)	0,1			
231	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
232					partie haute (> 1m)	0,1			
233		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
234					mesure 2	0,2			
235	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
236					huisserie	0,4			
237	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
238					huisserie	0,1			
239	C	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
240					mesure 2	0,3			

1er étage - Reserve 4

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
241	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
242					partie haute (> 1m)	0,1			
243	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
244					partie haute (> 1m)	0,2			
245	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
246					partie haute (> 1m)	0,2			
247	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
248					partie haute (> 1m)	0,4			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

RDC - Reserve 5

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
249	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
250					partie haute (> 1m)	0,3			
251	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
252					partie haute (> 1m)	0,2			
253	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
254					partie haute (> 1m)	0,4			
255	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
256					partie haute (> 1m)	0,4			
-		Plafond	Poutres et torchis		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
257	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	0,2		0	
258					huisserie	0,1			
259	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	10	Etat d'usage (Microfissures)	2	
260	C	Embrasure porte	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
261					mesure 2	0,3			

RDC - Magasin

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
262	A	Mur	Plâtre	Peinture et tapisserie	partie basse (< 1m)	0,5		0	
263					partie haute (> 1m)	0,1			
264	B	Mur	Plâtre	Peinture et tapisserie	partie basse (< 1m)	0,3		0	
265					partie haute (> 1m)	0,5			
266	C	Mur	Plâtre	Peinture et tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
267					partie haute (> 1m)	0,2			
268	D	Mur	Plâtre	Peinture et tapisserie	partie basse (< 1m)	0,3		0	
269					partie haute (> 1m)	0,5			
270	E	Mur	Plâtre	Peinture et tapisserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
271					partie haute (> 1m)	0,3			
272	F	Mur	Plâtre	Peinture et tapisserie	partie basse (< 1m)	0,3		0	
273					partie haute (> 1m)	0,3			
274		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
275					mesure 2	0,3			
-		Plafond	Faux plafond		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
276	E	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	10	Etat d'usage (Microfissures)	2	
277	E	Embrasure porte	Bois	Peinture	mesure 1	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

RDC - Cage d'escalier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
278	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
279					partie haute (> 1m)	0.5			
280	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.3		0	
281					partie haute (> 1m)	0.1			
282	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
283					partie haute (> 1m)	0.1			
284	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
285					partie haute (> 1m)	0.5			
286		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.4		0	
287					mesure 2	0.3			
288	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	10	Etat d'usage (Microfissures)	2	
289	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	10	Etat d'usage (Microfissures)	2	

Sous sol - Cave 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-		Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustres	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

RDC - Reserve 6

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
290	A	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
291					partie haute (> 1m)	0.4			
292	B	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
293					partie haute (> 1m)	0.1			
294	C	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
295					partie haute (> 1m)	0.1			
296	D	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
297					partie haute (> 1m)	0.4			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
298	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	10	Etat d'usage (Microfissures)	2	
299	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
300	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

RDC - Cage d'escalier 3

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
301	A	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
302					partie haute (> 1m)	0.4			
303	B	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
304					partie haute (> 1m)	0.5			
305	C	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
306					partie haute (> 1m)	0.4			
307	D	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
308					partie haute (> 1m)	0.1			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
309		Faux Limon	Bois	Peinture	mesure 1	0.4		0	
310					mesure 2	0.3			
311		Balustres	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
312					partie haute (> 1m)	0.1			
313		Marches	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
314					mesure 2	0.5			
315		Contremarches	Bois	Peinture	mesure 1	0.5		0	
316					mesure 2	0.4			
317		Crémaillère	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.5		0	
318					partie haute (> 1m)	0.1			
319		Main courante	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
320					partie haute (> 1m)	0.3			
321		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0.5		0	
322					mesure 2	0.2			
323	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
324	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	5,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

RDC - Cagibi

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
325	A	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
326					partie haute (> 1m)	0.4			
327	B	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
328					partie haute (> 1m)	0.1			
329	C	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0.4		0	
330					partie haute (> 1m)	0.3			
331	D	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
332					partie haute (> 1m)	0.1			

-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
333	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	10	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Grenier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois et ardoises		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
334		Porte	Bois	Peinture	partie mobile	10	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
335	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.1		0	
336					partie haute (> 1m)	0.2			
337	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.1		0	
338					partie haute (> 1m)	0.4			
339	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
340					partie haute (> 1m)	0.4			
341	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.1		0	
342					partie haute (> 1m)	0.3		0	
343		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.3		0	
344					mesure 2	0.5			
345	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
346	A	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0.2		0	
347					huisserie	0.2			
348	A	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0.2		0	
349					huisserie	0.1			
350	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.3		0	
351					mesure 2	0.2			
352	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.5		0	
353					mesure 2	0.2			
354	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.2		0	
355					mesure 2	0.4			
356	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.3		0	
357					mesure 2	0			
358	B	Embrasure porte 1	Plâtre	Peinture	mesure 1	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
359	D	Embrasure porte 2	Plâtre	Peinture	mesure 1	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
360	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
361	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.3		0	
362					partie haute (> 1m)	0.4			
363	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
364					partie haute (> 1m)	0.2			
365	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
366					partie haute (> 1m)	0.5			
367	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
368					partie haute (> 1m)	0.3		0	
369		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.5		0	
370					mesure 2	0.2			
371	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
372	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
373	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
374	A	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	mesure 1	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
375	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
376	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
377	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
378	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
379	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
380					partie haute (> 1m)	0.4			
381	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.4		0	
382					partie haute (> 1m)	0.1			
383	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.5		0	
384					partie haute (> 1m)	0.3			
385	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
386					partie haute (> 1m)	0.2			
387		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0.4		0	

388					mesure 2	0,4			
389	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
390	A	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
391	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
392	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
393					huisserie	0			
394					partie mobile	0,3			
395	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	0,4		0	
396		Garde corps	Metal	Peinture	mesure 1	15,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
397	C	Cheminée	Pierre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
398					mesure 2	0,4			
399	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
400	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
401	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
402	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
403	B	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
404	B	Allège fenêtre	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
405					mesure 2	0,1			

1er étage - Wc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
406	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
407					partie haute (> 1m)	0,4			
408	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,3		0	
409					partie haute (> 1m)	0,1			
410	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,2		0	
411					partie haute (> 1m)	0			
412	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
413					partie haute (> 1m)	0,3			
414		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,4		0	
415					mesure 2	0,2			
416	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
417	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
418	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
419	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
420	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Salle de bain 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
421	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
422					partie haute (> 1m)	0,4			
423	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
424					partie haute (> 1m)	0,2			
425	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
426					partie haute (> 1m)	0,2			
427	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
428					partie haute (> 1m)	0,1			
429		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
430					mesure 2	0,5			
431	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
432	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
433	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
434	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
435	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
436					huisserie	0,2			
437	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
438					huisserie	0,3			
439	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Dressing 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
440	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
441					partie haute (> 1m)	0,2			
442	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
443					partie haute (> 1m)	0,2			
444	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
445					partie haute (> 1m)	0,3			
446	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
447					partie haute (> 1m)	0,2			
448		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
449					mesure 2	0,2			
450	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
451	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	

452	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
453	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
454	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	0.4		0	
455					huisserie	0.4			
456					partie mobile	0.2			
457	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	huisserie	0.1		0	
458	D	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
459	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.3		0	
460					partie haute (> 1m)	0.2			
461	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.3		0	
462					partie haute (> 1m)	0			
463	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.5		0	
464					partie haute (> 1m)	0.3			
465	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
466					partie haute (> 1m)	0.1			
467		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0.4		0	
468					mesure 2	0.4			
469	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
470	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
471	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
472	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
473	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
474	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
475	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
476	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Salle d'eau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
477	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.5		0	
478					partie haute (> 1m)	0.3			
479	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.3		0	
480					partie haute (> 1m)	0.4			
481	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
482					partie haute (> 1m)	0.2			
483	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
484					partie haute (> 1m)	0.4			
485		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0.2		0	
486					mesure 2	0.2			
487	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
488	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
489	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
490	B	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
491	B	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
492	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
493	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
494	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
495	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
496	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
497	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
498					partie haute (> 1m)	0.1			
499	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
500					partie haute (> 1m)	0.4			
501	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.3		0	
502					partie haute (> 1m)	0.4			
503	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
504					partie haute (> 1m)	0.4			
505		Plafond	Bois	Tapisserie	mesure 1	0.2		0	
506					mesure 2	0.4			
507	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
508	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
509	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
510	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	

511	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
512	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
513	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Dressing 2

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
514	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
515					partie haute (> 1m)	0,2			
516	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,3		0	
517					partie haute (> 1m)	0,4			
518	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,1		0	
519					partie haute (> 1m)	0,2			
520	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0,4		0	
521					partie haute (> 1m)	0,2			
522		Plafond	Bois	Tapisserie	mesure 1	0,3		0	
523					mesure 2	0			
524	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
525	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
526	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
527	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
528	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
529	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
-	A	Porte 1	Bois >1949	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
530	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Cuisine 2

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
531	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
532					partie haute (> 1m)	0,2			
533	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
534					partie haute (> 1m)	0,5			
535	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
536					partie haute (> 1m)	0			
537	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
538					partie haute (> 1m)	0,4			
539		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
540					mesure 2	0,3			
541	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
542	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
543	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
544	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Microfissures)	2	
545	B	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
546	B	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
547	B	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
548	B	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
549	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
550	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

2ème étage - Palier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Enduits		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Enduits		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Enduits		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Enduits		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	charpente bois et ardoises		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
551		Porte	Bois	Peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

2ème étage - Palier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
552	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
553					partie haute (> 1m)	0			
554	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
555					partie haute (> 1m)	0,5			
556	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
557					partie haute (> 1m)	0,1			
558	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
559					partie haute (> 1m)	0,4			
560		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	

561					mesure 2	0,1			
562		Porte	Bois	Peinture	partie mobile	3,6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

2ème étage - Grenier 3

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois et ardoises		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
563		Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
564					huisserie	0,4			

2ème étage - Grenier 4

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois et ardoises		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
565		Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
566					huisserie	0,4			

2ème étage - Grenier 5

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois et ardoises		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
567		Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,2		0	
568					huisserie	0,1			

2ème étage - Grenier 6

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois et ardoises		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
569		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
570		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
571		Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,4		0	
572					huisserie	0,3			

2ème étage - Grenier 7

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois et ardoises		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
573		Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
574		Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
575		Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,2		0	
576					huisserie	0,5			

1er étage - Grenier 8

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
577	A	Mur	Pierre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
578					partie haute (> 1m)	0,5			
579	B	Mur	Pierre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
580					partie haute (> 1m)	0,3			
581					partie basse (< 1m)	0,3		0	
582	C	Mur	Pierre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,2			
583					partie basse (< 1m)	0,3		0	
584	D	Mur	Pierre	Peinture	partie haute (> 1m)	0,2			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

585	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
586	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Grenier 9

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
587	A	Mur	Pierre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
588					partie haute (> 1m)	0,3			
589	B	Mur	Pierre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
590					partie haute (> 1m)	0			
591	C	Mur	Pierre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
592					partie haute (> 1m)	0,1			
593	D	Mur	Pierre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
594					partie haute (> 1m)	0,2			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
595	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
596	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6,3	Etat d'usage (Microfissures)	2	
597		Porte	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
598					huisserie	0,1			

1er étage - Reserve 7

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
599	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
600					partie haute (> 1m)	0,1			
601	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
602					partie haute (> 1m)	0,2			
603	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
604					partie haute (> 1m)	0,4			
605	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
606					partie haute (> 1m)	0,3			
607	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
608					partie haute (> 1m)	0,3			
609	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
610					partie haute (> 1m)	0,4			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
611	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
612					mesure 2	0,4			
613	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
614					mesure 2	0,2			
615	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
616					mesure 2	0,3			
617	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
618					mesure 2	0,5			
619	E	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
620					mesure 2	0,2			
621	F	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
622					mesure 2	0,1			
623	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
624	F	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
625	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
626	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Cage d'escalier 4

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
627	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
628					partie haute (> 1m)	0,5			
629	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
630					partie haute (> 1m)	0,5			
631	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
632					partie haute (> 1m)	0,1			
633	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
634					partie haute (> 1m)	0,5			
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
635	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
636	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
637	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustres	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

1er étage - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
638	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	

639					partie haute (> 1m)	0.2			
640					partie basse (< 1m)	0.3			
641	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.1		0	
642					partie basse (< 1m)	0.3			
643	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.1		0	
644					partie basse (< 1m)	0.4			
645	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.4		0	
646					mesure 1	0.4			
647		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0.3		0	
648	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
649	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Reserve 8

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
650					partie basse (< 1m)	0.5			
651	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.1		0	
652					partie basse (< 1m)	0.3			
653	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.5		0	
654					partie basse (< 1m)	0.4			
655	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.2		0	
656					partie basse (< 1m)	0.3			
657	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.4		0	
658					mesure 1	0.1			
659		Plafond	Bois	Peinture	mesure 2	0.3		0	
660					mesure 1	0.3			
661	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.3		0	
662					mesure 1	0.5			
663	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.4		0	
664					mesure 1	0.3			
665	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.4		0	
666					mesure 1	0.5			
667	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.3		0	
668	D	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
669	D	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
670	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
671	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
672	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
673	C	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Reserve 9

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
674					partie basse (< 1m)	0.4			
675	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.4		0	
676					partie basse (< 1m)	0.3			
677	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.4		0	
678					partie basse (< 1m)	0.3			
679	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.4		0	
680					partie basse (< 1m)	0.1			
681	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.1		0	
682					mesure 1	0.3			
683		Plafond	Poutres et plancher bois	Peinture	mesure 2	0.4		0	
684					mesure 1	0.1			
685	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.4		0	
686					mesure 1	0			
687	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.3		0	
688					mesure 1	0.5			
689	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.4		0	
690					mesure 1	0.4			
691	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.5		0	
692	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
693	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
694	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
695	D	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

1er étage - Reserve 10

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
696					partie basse (< 1m)	0.2			
697	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.5		0	
698					partie basse (< 1m)	0.3			
699	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.1		0	
700					partie basse (< 1m)	0.3			
701	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.1		0	
702					partie basse (< 1m)	0.1			
703	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.4		0	
704					mesure 1	0.5			
705		Plafond	Poutres et plancher bois	Peinture	mesure 2	0.5		0	
706					mesure 1	0.5			
707	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.5		0	
708					mesure 1	0.1			
709	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.2		0	

710	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
711					mesure 2	0,1			
712	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
713					mesure 2	0,3			
714	B	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
715	B	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
716	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

2ème étage - Grenier 10

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois et ardoises		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Reserve 11

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
717	A	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
718					partie haute (> 1m)	0,3			
719	B	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
720					partie haute (> 1m)	0,2			
721	C	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
722					partie haute (> 1m)	0,2			
723	D	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
724					partie haute (> 1m)	0,4			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
725	D	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
726	D	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
727	D	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
728	D	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
729	C	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

2ème étage - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
730	A	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
731					partie haute (> 1m)	0			
732	B	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
733					partie haute (> 1m)	0,4			
734	C	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
735					partie haute (> 1m)	0,5			
736	D	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
737					partie haute (> 1m)	0,1			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
738	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
739	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
740	C	Porte 3	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
741	D	Porte 4	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

2ème étage - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
742	A	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
743					partie haute (> 1m)	0,4			
744	B	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
745					partie haute (> 1m)	0,4			
746	C	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
747					partie haute (> 1m)	0,3			
748	D	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
749					partie haute (> 1m)	0,1			
750	E	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
751					partie haute (> 1m)	0,2			
752	F	Mur	Pierres	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
753					partie haute (> 1m)	0,2			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
754	A	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
755					mesure 2	0,4			
756	B	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
757					mesure 2	0,1			
758	C	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
759					mesure 2	0,2			
760	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	

761					mesure 2	0,5			
762					mesure 1	0,4			
763	E	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0,5		0	
764					mesure 1	0,3			
765	F	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0,5		0	
766	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
767	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
768	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
769	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

2ème étage - Cage d'escalier 5

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Balustres	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Marches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Main courante	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
770	A	Porte 1	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
771	B	Porte 2	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

2ème étage - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
772	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
773					partie haute (> 1m)	0,4			
774	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
775					partie haute (> 1m)	0,5			
776	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3		0	
777					partie haute (> 1m)	0,3			
778	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
779					partie haute (> 1m)	0,1			
780	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
781					partie haute (> 1m)	0,4			
782	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
783					partie haute (> 1m)	0,4			
-		Plafond	Poutres et plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
784	A	Porte	Bois	Peinture	partie mobile	3,2	Etat d'usage (Microfissures)	2	
785	C	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	
786	C	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Microfissures)	2	

3ème étage - Grenier 11

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois ardoise		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

3ème étage - Grenier 12

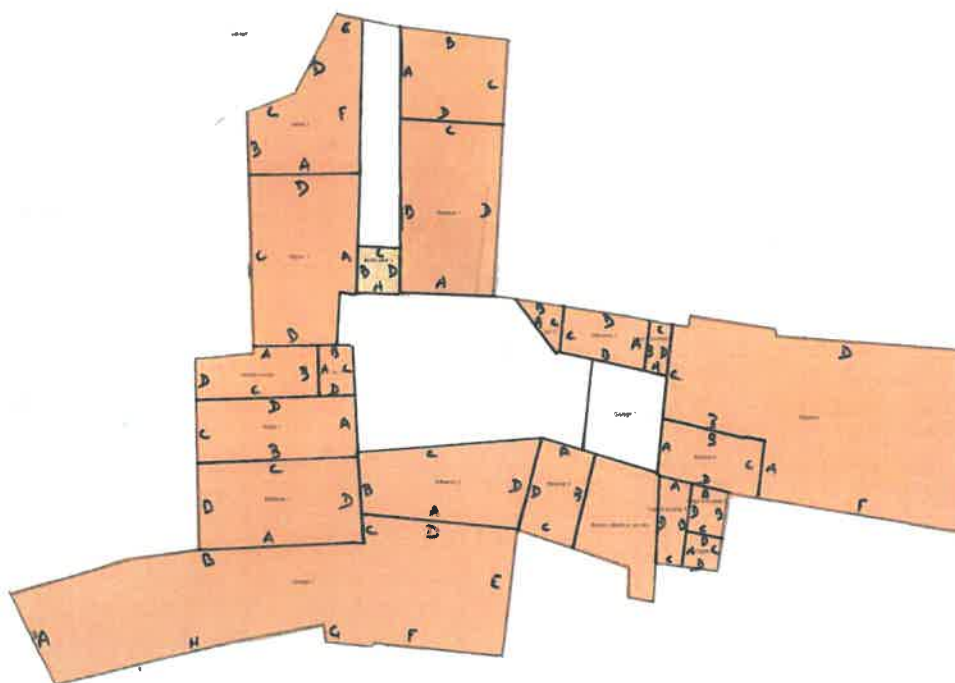
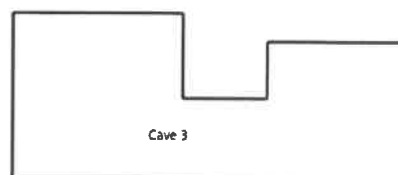
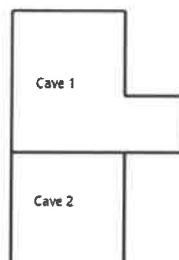
Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Charpente bois ardoise		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage





6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
--	-------	--------------	----------	----------	----------	----------

Nombre d'unités de diagnostic	625	149	309	0	167	0
%	100	24 %	49 %	0 %	27 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Repérage difficile car le bien est extrêmement encombré et envahis par des pigeons (dont cadavres et déjections)

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 15/10/2024).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Aucun accompagnateur

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

OUI	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
OUI	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

OUI	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq
-----	---

jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé
d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Le constat fait apparaître la présence de facteurs de dégradation (au sens de l'article 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb. Nous avons donc, conformément à l'article L 1334-10 du Code de la Santé Publique, transmis immédiatement une copie du rapport au représentant de l'état dans le département d'implantation du bien expertisé.

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **SOCOTEC Certification France - 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.info-certif.fr)***

Fait à **CHÂTELLERAULT**, le **16/10/2023**

Par : **VEZIN rachel**



7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusqu'en 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 86100-Quillet-06-2318435

Date du repérage : 16/10/2023

Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
-----------------------	--

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : 14 Place Duplex Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n° : , Lot numéro Non communiqué Code postal, ville : . 86100 CHÂTELLERAULT Section cadastrale CV, Parcelle(s) n° 212
Périmètre de repérage :	 Ensemble du bien
Type de logement :	 Local commercial et diverses réserves
Fonction principale du bâtiment :	 Habitation (maisons individuelles)
Date de construction :	 < 1949

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... M. Quillet Michel Adresse :
Le commanditaire	Nom et prénom : ... Agence IGP Adresse :

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	VEZIN rachel	Opérateur de repérage	SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Obtention : 19/10/2018 Échéance : 18/10/2023 N° de certification : DTI / 1810-008

Raison sociale de l'entreprise : **A2C DIAG** (Numéro SIRET : **530 483 668 00030**)

Adresse : **12 avenue Pierre Abelin, 86100 Chatellerault**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **7193705604 - 01/08/2022**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 16/10/2023, remis au propriétaire le 16/10/2023
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 29 pages, la conclusion est située en page 2.

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste A ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Faux plafonds (RDC - Magasin)

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur :
 - Conduits (RDC - Garage 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Plaques (fibres-ciment) (RDC - Garage 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Conduits (Parties extérieures) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Conduits (Sous sol - Cave 3) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Revêtements durs (plaques de menuiseries) (1er étage - Dressing 2; 1er étage - Cuisine 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Conduits (1er étage - Reserve 8) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
 - Dalles de sol beige (RDC - Séjour 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Dalles de sol jaune (RDC - Séjour 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

*** Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
RDC - Bureau	Toutes	Absence de clés
2ème étage - Grenier 4	Toutes	Accès dangereux et insalubre
3ème étage - Grenier 13	Toutes	Accès dangereux, plancher fragilisé

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... ITGA Site de Saint-Grégoire

Adresse : Parc Edonia Bât R Rue de la Terre Adélie CS 66862 35768 SAINT-GREGOIRE Cedex

Numéro de l'accréditation Cofrac : N° 1-5967 rév. 5 - 394082697

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourage de poteaux (carton)
	Entourage de poteaux (amiante-ciment)
	Entourage de poteaux (matériau sandwich)
	Entourage de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joint (tresses)
	Joint (bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

RDC - Garage 1,
RDC - Débarras 1,
1er étage - Grenier 1,
RDC - Débarras 2,

1er étage - Wc 3,
1er étage - Salle de bain 1,
1er étage - Dressing 1,
1er étage - Chambre 3,

RDC - Atelier 1,
RDC - Séjour 1,
RDC - Arrière-cuisine,
RDC - Wc 1,
RDC - Salon 1,
RDC - Accès cave 1,
Sous sol - Cave 1,
Sous sol - Cave 2,
RDC - Wc 2,
RDC - Reserve 1,
RDC - Garage 2,
RDC - Cage d'escalier 1,
RDC - Débarras 3,
1er étage - Reserve 2,
1er étage - Reserve 3,
1er étage - Reserve 4,
RDC - Reserve 5,
RDC - Magasin,
RDC - Cage d'escalier 2,
Sous sol - Cave 3,
RDC - Reserve 6,
RDC - Cage d'escalier 3,
RDC - Cagibi,
1er étage - Grenier 2,
1er étage - Chambre 1,
1er étage - Dégagement 1,
1er étage - Chambre 2,

1er étage - Salle d'eau 1,
1er étage - Chambre 4,
1er étage - Dressing 2,
1er étage - Cuisine 2,
2ème étage - Palier 1,
2ème étage - Palier 2,
2ème étage - Grenier 3,
2ème étage - Grenier 5,
2ème étage - Grenier 6,
2ème étage - Grenier 7,
1er étage - Grenier 8,
1er étage - Grenier 9,
1er étage - Reserve 7,
1er étage - Cage d'escalier 4,
1er étage - Dégagement 2,
1er étage - Reserve 8,
1er étage - Reserve 9,
1er étage - Reserve 10,
2ème étage - Grenier 10,
2ème étage - Reserve 11,
2ème étage - Dégagement 3,
2ème étage - Pièce 1,
2ème étage - Cage d'escalier 5,
2ème étage - Pièce 2,
3ème étage - Grenier 11,
3ème étage - Grenier 12,
RDC - Abords sur 10m

Localisation	Description
RDC - Débarras 1	Sol : Pierre Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Poutres et plancher bois
RDC - Garage 1	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Charpente bois et toles fibrociment Mur E, F, G, H : Pierres
1er étage - Grenier 1	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Charpente bois tuiles et ardoises
RDC - Débarras 2	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Pierres et Peinture Plafond : Bois
RDC - Atelier 1	Sol : Plancher bois Plafond : Plâtre et Peinture Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Pierres et Peinture
RDC - Séjour 1	Sol : Dalles de sol Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Tapisserie
RDC - Arrière-cuisine	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Tapisserie
RDC - Wc 1	Sol : Carrelage Mur 1 A : Plâtre et Faïence Mur 2 B : Plâtre et Faïence Mur 3 C : Plâtre et Faïence Mur 4 D : Plâtre et Faïence Mur 5 A : Plâtre et Peinture Mur 6 B : Plâtre et Peinture Mur 7 C : Plâtre et Peinture Mur 8 D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Tapisserie
RDC - Salon 1	Sol : Parquet Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Peinture
Sous sol - Cave 1	Sol : Carrelage Mur : Pierres Plafond : Pierres
Sous sol - Cave 2	Sol : Carrelage Mur : Pierres Plafond : Pierres
RDC - Accès cave 1	Sol : Carrelage Mur : Bois et Tapisserie Plafond : Bois et Tapisserie

Constat de repérage Amiante n° 86100-Quillet-06-2318435



Localisation	Description
RDC - Wc 2	Sol : Béton Mur A, B, C : Plâtre et Peinture Plafond : Bois et Peinture
RDC - Reserve 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Bois
RDC - Garage 2	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Toles translucides
RDC - Cage d'escalier 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Bois et Peinture
RDC - Débarras 3	Sol : Pierres Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Poutres et plancher bois
1er étage - Reserve 2	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierres et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
1er étage - Reserve 3	Sol : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
1er étage - Reserve 4	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
RDC - Reserve 5	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Poutres et torchis
RDC - Magasin	Sol : Béton Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture et tapisserie Plafond : Bois et Peinture Plafond : Faux plafond
RDC - Cage d'escalier 2	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Sous sol - Cave 3	Sol : Terre Mur : Pierres Plafond : Pierres
RDC - Reserve 6	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Pierres et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
RDC - Cage d'escalier 3	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Pierres et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
RDC - Cagibi	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Pierres et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
1er étage - Grenier 2	Sol : Paille Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Charpente bois et ardoises
1er étage - Chambre 1	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Peinture
1er étage - Dégagement 1	Sol : Moquette Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Peinture
1er étage - Chambre 2	Sol : Moquette Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Tapisserie
1er étage - Wc 3	Sol : Moquette Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Tapisserie
1er étage - Salle de bain 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
1er étage - Dressing 1	Sol : Moquette Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
1er étage - Chambre 3	Sol : PVC Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Bois et Peinture
1er étage - Salle d'eau 1	Sol : PVC Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Plâtre et Tapisserie
1er étage - Chambre 4	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Bois et Tapisserie
1er étage - Dressing 2	Sol : PVC Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond : Bois et Tapisserie
1er étage - Cuisine 2	Sol : PVC Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Bois et Peinture

Constat de repérage Amiante n° 86100-Quillet-06-2318435



Localisation	Description
2ème étage - Palier 1	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Enduits Plafond : charpente bois et ardoises
2ème étage - Palier 2	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
2ème étage - Grenier 3	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierre Plafond : Charpente bois et ardoises
2ème étage - Grenier 4	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierre Plafond : Charpente bois et ardoises
2ème étage - Grenier 5	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierre Plafond : Charpente bois et ardoises
2ème étage - Grenier 6	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierre Plafond : Charpente bois et ardoises
2ème étage - Grenier 7	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierre Plafond : Charpente bois et ardoises
1er étage - Grenier 8	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierre et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
1er étage - Grenier 9	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierre et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
1er étage - Dégagement 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
1er étage - Cage d'escalier 4	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Bois
1er étage - Reserve 7	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
1er étage - Reserve 8	Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Bois et Peinture
1er étage - Reserve 9	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois et Peinture
1er étage - Reserve 10	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois et Peinture
2ème étage - Grenier 10	Sol : Plancher bois Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Charpente bois et ardoises
2ème étage - Reserve 11	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Pierres et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
2ème étage - Dégagement 3	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Bois et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
2ème étage - Pièce 1	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : Pierres et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
2ème étage - Cage d'escalier 5	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Bois
2ème étage - Pièce 2	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond : Poutres et plancher bois
3ème étage - Grenier 11	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Charpente bois ardoise
3ème étage - Grenier 12	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Pierres Plafond : Charpente bois ardoise
RDC - Abords sur 10m	Sol : Cour béton, terre et herbes

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 02/10/2023
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 16/10/2023
Heure d'arrivée : 09 h 38
Durée du repérage : 03 h 25
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables dans les intégralité		X	
Repérage difficile car le bien est extrêmement encombré et envahis par des pigeons (dont cadavres et déjections)	X		

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
RDC - Magasin	Identifiant: ZPSO-006-P003 Description: Faux plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
RDC - Garage 1	Identifiant: ZPSO-001 Description: Conduits	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	
	Identifiant: ZPSO-002 Description: Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	
RDC - Séjour 1	Identifiant: ZPSO-003-P001 Description: Dalles de sol beige	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	EP (Z-II-RF)	
	Identifiant: ZPSO-004-P002 Description: Dalles de sol jaune	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	EP (Z-II-RF)	
Parties extérieures	Identifiant: ZPSO-005 Description: Conduits	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	
Sous sol - Cave 3	Identifiant: ZPSO-007 Description: Conduits	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	
1er étage - Dressing 2; 1er étage - Cuisine 2	Identifiant: ZPSO-008 Description: Revêtements durs (plaques de menuiseries)	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	
1er étage - Reserve 8	Identifiant: ZPSO-009 Description: Conduits	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation,

conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
RDC - Garage 1	Identifiant: ZPSO-001 Description: Conduits <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP: B</u>	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
	Identifiant: ZPSO-002 Description: Plaques (fibres-ciment) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP: B</u>	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
RDC - Séjour 1	Identifiant: ZPSO-003-P001 Description: Dalles de sol beige <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP: B</u>	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

Constat de repérage Amiante n° 86100-Quillet-06-2318435



Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
	Identifiant: ZPSO-004-P002 Description: Dalles de sol jaune Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	 Aperçu non disponible 
Parties extérieures	Identifiant: ZPSO-005 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Sous sol - Cave 3	Identifiant: ZPSO-007 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	Aperçu non disponible 

Constat de repérage Amiante n° 86100-Quillet-06-2318435



Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
1er étage - Dressing 2; 1er étage - Cuisine 2	Identifiant: ZPSO-008 Description: Revêtements durs (plaques de menuiseries) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
1er étage - Reserve 8	Identifiant: ZPSO-009 Description: Conduits Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description	Photo
RDC - Magasin	Identifiant: ZPSO-006-P003 Description: Faux plafonds Liste selon annexe.13-9 du CSP: A	

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX** (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **CHÂTELLERAULT**, le **16/10/2023**

Par : **VEZIN rachel**



Cachet de l'entreprise

alizé

CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

12, avenue Pierre Abelin - 86100 CHÂTELLERAULT
Tél 05 49 02 64 31 - Email rachel@alize86.fr
Siret 530 483 668 00030

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 86100-Quillet-06-2318435

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

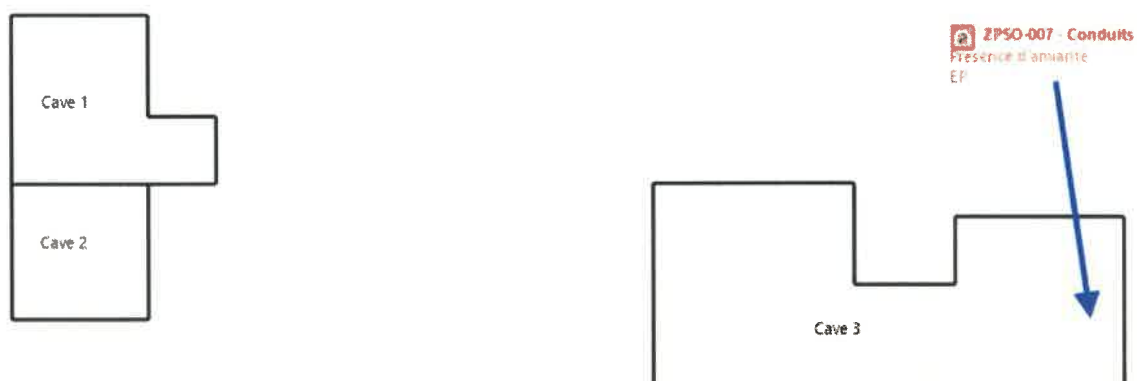


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : A2C DIAG, auteur : VEZIN rachel
Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435 du 16/10/2023
Adresse du bien : 14 Place Dupleix (Non communiqué) 86100 CHÂTELLERAULT

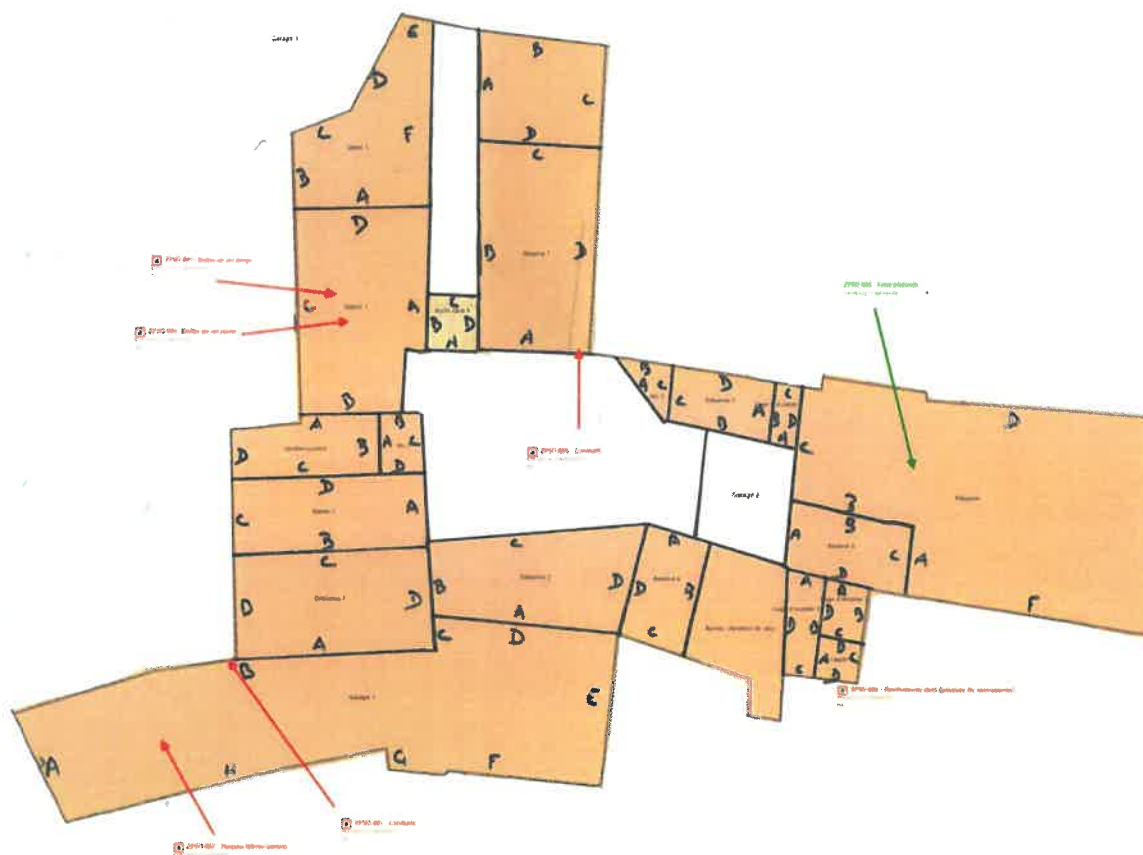


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : A2C DIAG, auteur : VEZIN rachel
Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435 du 16/10/2023
Adresse du bien : 14 Place Duplex (Non communiqué) 86100 CHÂTELLERAULT

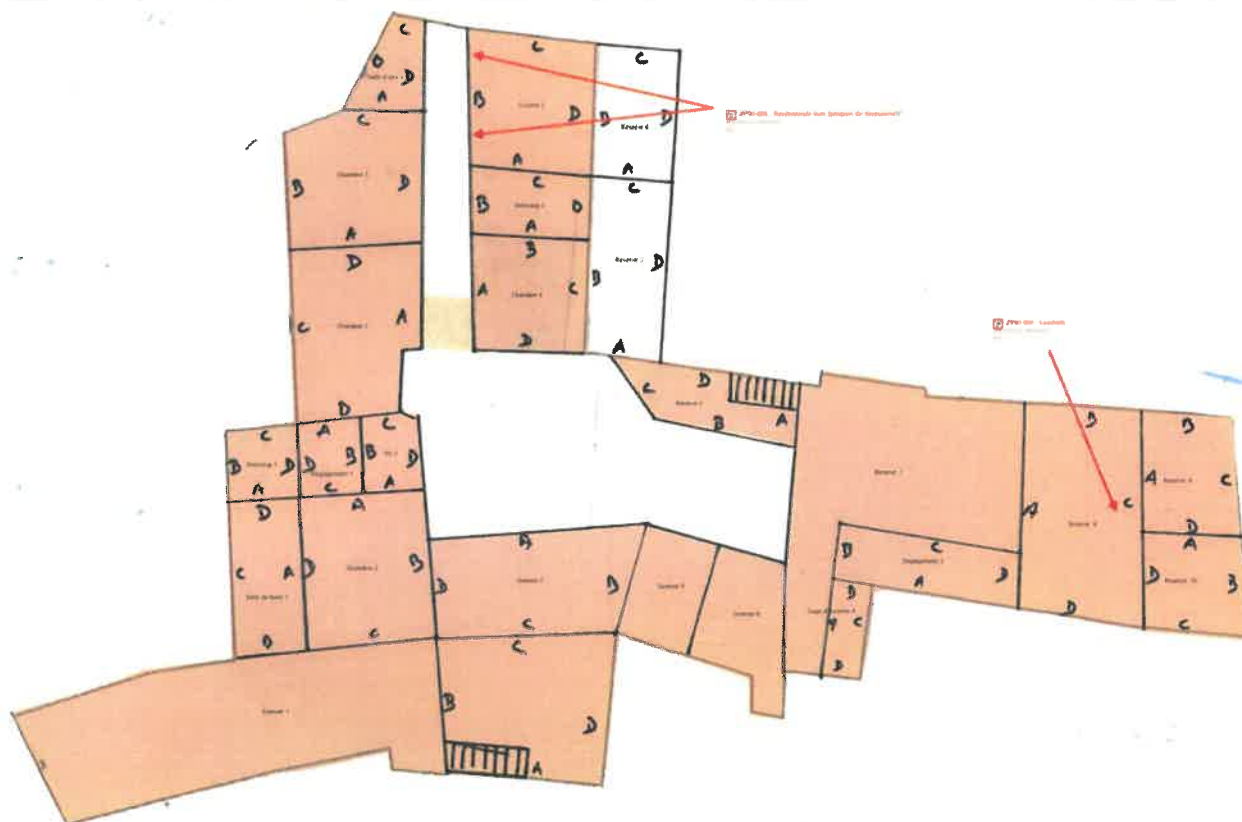


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : A2C DIAG, auteur : VEZIN rachel
Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435 du 16/10/2023
Adresse du bien : 14 Place Duplex (Non communiqué) 86100 CHÂTELLERAULT

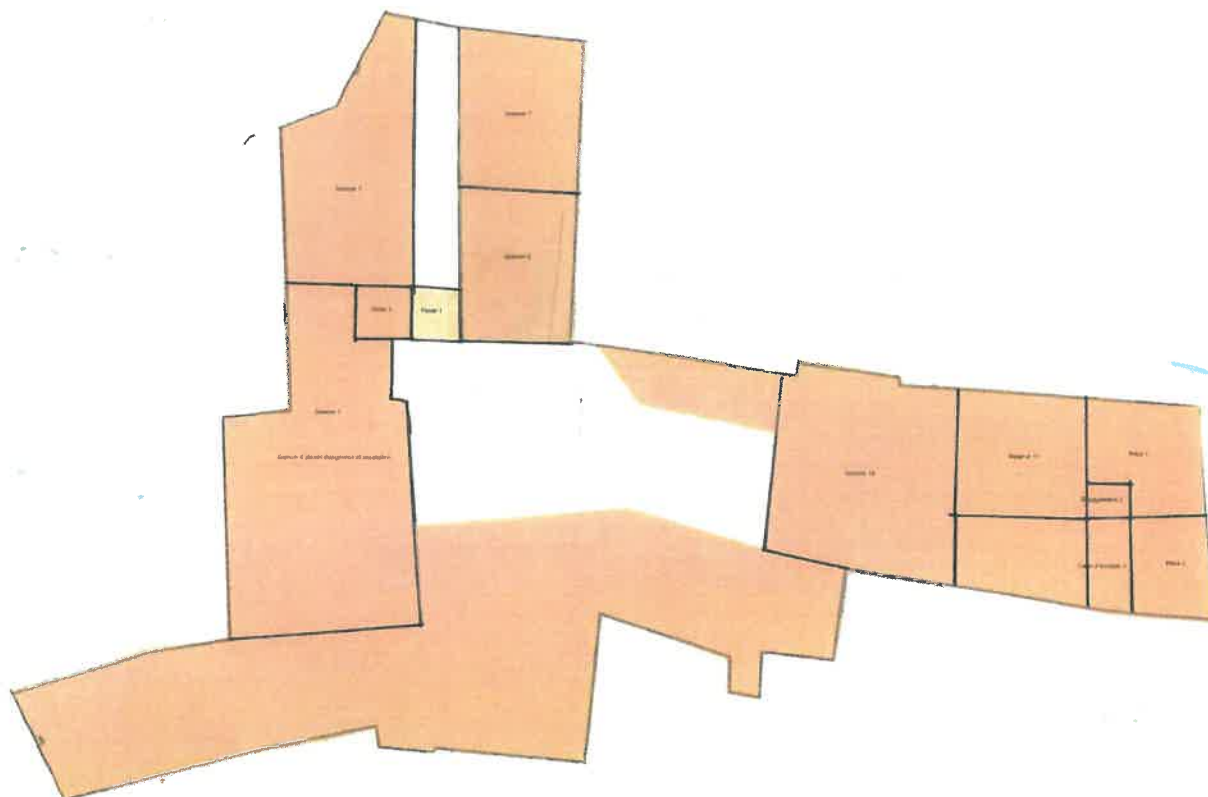


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : A2C DIAG, auteur : VEZIN rachel
Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435 du 16/10/2023
Adresse du bien : 14 Place Duplex (Non communiqué) 86100 CHÂTELLERAULT

Légende

Constat de repérage Amiante n° 86100-Quillet-06-2318435



	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire : M. Quillet Michel Adresse du bien : 14 Place Duplex 86100 CHÂTELLERAULT
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : RDC - Garage 1 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits
	Photo n° PhA002 Localisation : RDC - Garage 1 Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment)

	Photo n° PhA002 Localisation : RDC - Garage 1 Ouvrage : Toitures Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment)
	Photo n° PhA003 Localisation : RDC - Séjour 1 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol beige
Aperçu non disponible 	Photo n° PhA004 Localisation : RDC - Séjour 1 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol jaune
	Photo n° PhA004 Localisation : RDC - Séjour 1 Ouvrage : Planchers Partie d'ouvrage : Dalles de sol Description : Dalles de sol jaune

	Photo n° PhA005 Localisation : Parties extérieures Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits
	Photo n° PhA005 Localisation : Parties extérieures Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits
	Photo n° PhA006 Localisation : RDC - Magasin Ouvrage : Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds Partie d'ouvrage : Faux plafonds Description : Faux plafonds
Aperçu non disponible 	Photo n° PhA007 Localisation : Sous sol - Cave 3 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits

Constat de repérage Amiante n° 86100-Quillet-06-2318435



	Photo n° PhA008 Localisation : 1er étage - Dressing 2; 1er étage - Cuisine 2 Ouvrage : Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (plaques de menuiseries) Description : Revêtements durs (plaques de menuiseries)
	Photo n° PhA009 Localisation : 1er étage - Reserve 8 Ouvrage : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduits Description : Conduits

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-003-P001	RDC - Séjour 1	Planchers	Dalles de sol	Dalles de sol beige Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-004-P002	RDC - Séjour 1	Planchers	Dalles de sol	Dalles de sol jaune Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées	 Aperçu non disponible 
ZPSO-006-P003	RDC - Magasin	Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Faux plafonds	Faux plafonds Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées	

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de

ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).

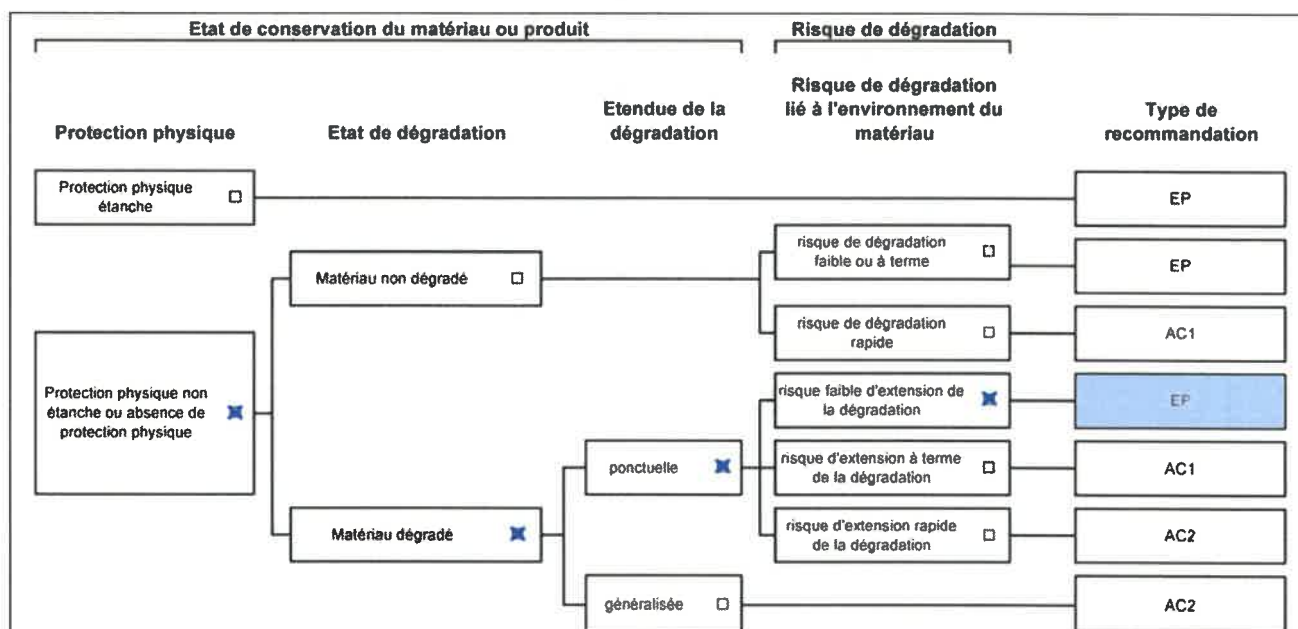
contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).

l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche ☐	Matériau non dégradé ☐		risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			risque de dégradation rapide ☐	AC1	
	Matériau dégradé ☒	risque faible d'extension de la dégradation ☒	EP		
		ponctuelle ☒	risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1	
		généralisée ☐	risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2	
					AC2

Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435
Date de l'évaluation : 16/10/2023
Bâtiment / local ou zone homogène : RDC - Garage 1
Identifiant Matériau : ZPSO-001
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435

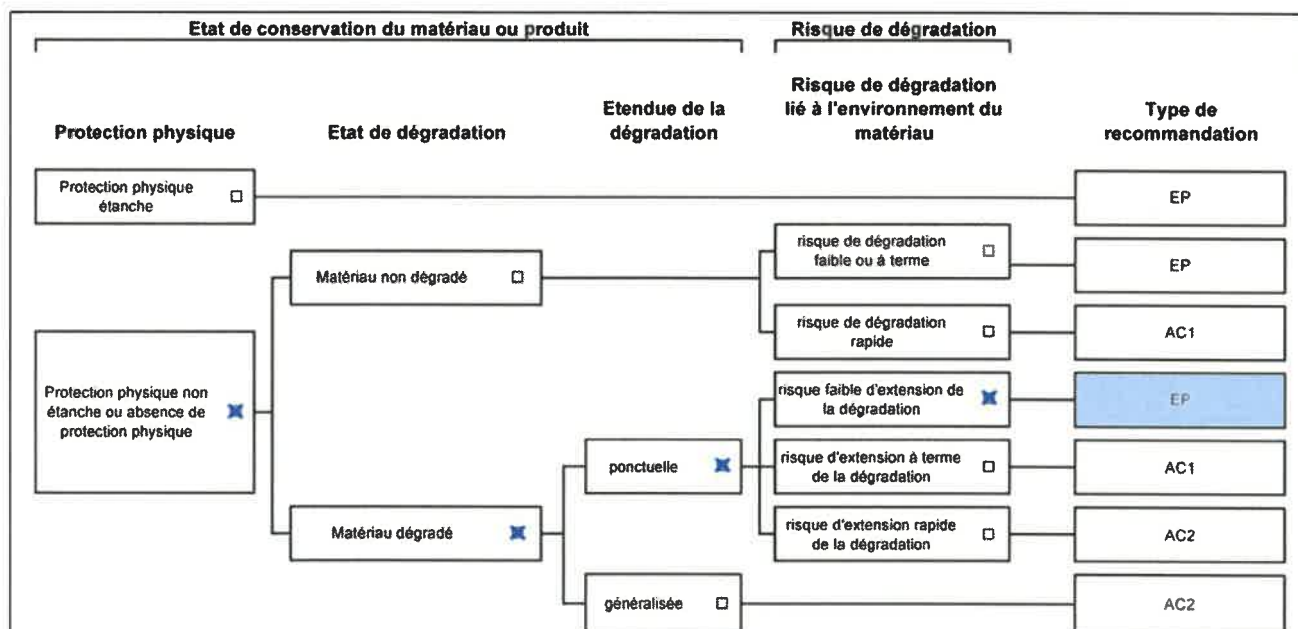
Date de l'évaluation : 16/10/2023

Bâtiment / local ou zone homogène : RDC - Garage 1

Identifiant Matériau : ZPSO-002

Matériau : Plaques (fibres-ciment)

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435

Date de l'évaluation : 16/10/2023

Bâtiment / local ou zone homogène : RDC - Séjour 1

Identifiant Matériau : ZPSO-003

Matériau : Dalles de sol beige

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒	Matériau non dégradé ☐		risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒	ponctuelle ☒	risque faible d'extension de la dégradation ☒	EP
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
	généralisée ☐		AC2	

Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435
Date de l'évaluation : 16/10/2023
Bâtiment / local ou zone homogène : RDC - Séjour 1
Identifiant Matériau : ZPSO-004
Matériau : Dalles de sol jaune
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒	Matériau non dégradé ☐		risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒	ponctuelle ☒	risque faible d'extension de la dégradation ☒	EP
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
	généralisée ☐		AC2	

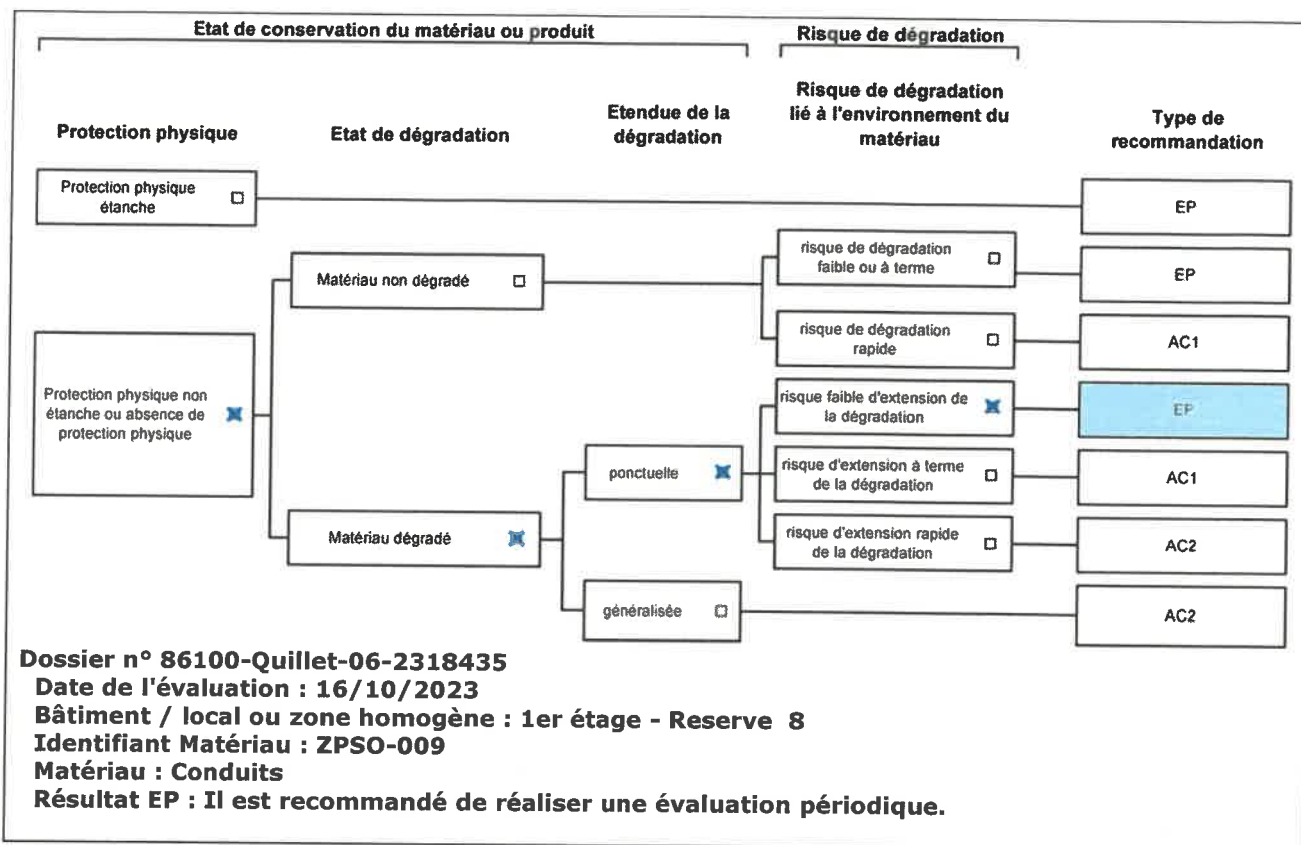
Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435
Date de l'évaluation : 16/10/2023
Bâtiment / local ou zone homogène : Parties extérieures
Identifiant Matériau : ZPSO-005
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒	Matériau non dégradé ☐		risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒	ponctuelle ☒	risque faible d'extension de la dégradation ☒	EP
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
	généralisée ☐		AC2	

Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435
Date de l'évaluation : 16/10/2023
Bâtiment / local ou zone homogène : Sous sol - Cave 3
Identifiant Matériau : ZPSO-007
Matériau : Conduits
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒	Matériau non dégradé ☐		risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒	ponctuelle ☒	risque faible d'extension de la dégradation ☒	EP
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
	généralisée ☐		AC2	

Dossier n° 86100-Quillet-06-2318435
Date de l'évaluation : 16/10/2023
Bâtiment / local ou zone homogène : 1er étage - Dressing 2; 1er étage - Cuisine 2
Identifiant Matériau : ZPSO-008
Matériau : Revêtements durs (plaques de menuiseries)
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrément ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrément inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrément dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 86100-Quillet-06-2318435_p01
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 26/06/2024
Heure d'arrivée : 14 h 00
Temps passé sur site : 00 h 35

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Vienne**

Adresse : **14 Place Dupleix**

Commune : **86100 CHÂTELLERAULT**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... , **Lot numéro Non communiqué**

Section cadastrale CV, Parcelle(s) n° 212

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

☐ **Présence de traitements antérieurs contre les termites**

☐ **Présence de termites dans le bâtiment**

☐ **Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**

Documents fournis :

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (maisons individuelles)**

..... **Ensemble du bien**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

..... **Néant**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **M. Quillet Michel**

Adresse :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : **Agence IGP**

Adresse :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **VERDON Antoine**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **A2C DIAG**

Adresse : **5 bis Place de la Boeuffeterie**

86200 LOUDUN

Numéro SIRET : **53048366800022**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : **7193705604 - 01/08/2023**

Certification de compétence **C2023-SE01-005** délivrée par : **WE.CERT**, le **07/02/2023**

Etat relatif à la présence de termites n° 86100-

Quillet-06-2318435_p01



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

RDC - Garage 1,
RDC - Débarras 1,
1er étage - Grenier 1,
RDC - Débarras 2,
RDC - Atelier 1,
RDC - Séjour 1,
RDC - Arrière-cuisine,
RDC - Wc 1,
RDC - Salon 1,
RDC - Accès cave 1,
Sous sol - Cave 1,
Sous sol - Cave 2,
RDC - Wc 2,
RDC - Reserve 1,
RDC - Garage 2,
RDC - Cage d'escalier 1,
RDC - Débarras 3,
1er étage - Reserve 2,
1er étage - Reserve 3,
1er étage - Reserve 4,
RDC - Reserve 5,
RDC - Magasin,
RDC - Cage d'escalier 2,
Sous sol - Cave 3,
RDC - Reserve 6,
RDC - Cage d'escalier 3,
RDC - Cagibi,
1er étage - Grenier 2,
1er étage - Chambre 1,
1er étage - Dégagement 1,
1er étage - Chambre 2,

1er étage - Wc 3,
1er étage - Salle de bain 1,
1er étage - Dressing 1,
1er étage - Chambre 3,
1er étage - Salle d'eau 1,
1er étage - Chambre 4,
1er étage - Dressing 2,
1er étage - Cuisine 2,
2ème étage - Palier 1,
2ème étage - Palier 2,
2ème étage - Grenier 3,
2ème étage - Grenier 5,
2ème étage - Grenier 6,
2ème étage - Grenier 7,
1er étage - Grenier 8,
1er étage - Grenier 9,
1er étage - Reserve 7,
1er étage - Cage d'escalier 4,
1er étage - Dégagement 2,
1er étage - Reserve 8,
1er étage - Reserve 9,
1er étage - Reserve 10,
2ème étage - Grenier 10,
2ème étage - Reserve 11,
2ème étage - Dégagement 3,
2ème étage - Pièce 1,
2ème étage - Cage d'escalier 5,
2ème étage - Pièce 2,
3ème étage - Grenier 11,
3ème étage - Grenier 12,
RDC - Abords sur 10m

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
RDC		
Garage 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois et toles fibrociment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - E, F, G, H - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Débarras 1	Sol - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Grenier 1	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois tuiles et ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC		
Débarras 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier 1	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n° 86100-

Quillet-06-2318435_p01



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour 1	Sol - Dalles de sol	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cimaise - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - C - Pierre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - B - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Arrière-cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 1 - A - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 2 - B - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 3 - C - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 4 - D - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 5 - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 6 - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 7 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 8 - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre 1 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D, E, F, G, H - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre 2 - E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - H - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Accès cave 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sous sol		

Etat relatif à la présence de termites n° 86100- Quillet-06-2318435_p01



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Cave 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC		
Wc 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Reserve 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Toles translucides	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cage d'escalier 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Débarras 3	Sol - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Reserve 2	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Reserve 3	Sol - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Reserve 4	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC		
Reserve 5	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et torchis	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n° 86100- Quillet-06-2318435_p01



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Magasin	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture et tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cage d'escalier 2	Embrasure porte - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 3	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sous sol	
	Sol - Terre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Reserve 6	Plafond - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	RDC	
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cage d'escalier 3	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cagibi	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Mur - A, B, C, D - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Grenier 2	Sol - Paille	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois et ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte 1 - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte 2 - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n° 86100-

Quillet-06-2318435_p01



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps - Metal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - C - Pierre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 3	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 1	Sol - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Dressing 2	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois >1949 et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème étage		
Palier 1	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduits	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - charpente bois et ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 3	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois et ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 5	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois et ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 6	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois et ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 7	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 8	Plafond - Charpente bois et ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Grenier 9	Mur - A, B, C, D - Pierre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 8	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n° 86100-

Quillet-06-2318435_p01



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Reserve 7	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D, E, F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cage d'escalier 4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Reserve 8	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Reserve 9	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Reserve 10	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème étage		
Grenier 10	Sol - Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois et ardoises	Absence d'indices d'infestation de termites
Reserve 11	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n° 86100-

Quillet-06-2318435_p01



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Pierres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D, E, F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cage d'escalier 5	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres et plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
3ème étage		
Grenier 11	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois ardoise	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 12	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois ardoise	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC		
Abords sur 10m	Sol - Cour béton, terre et herbes	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

RDC - Bureau (Absence de clés),

2ème étage - Grenier 4 (Accès dangereux et insalubre),

3ème étage - Grenier 13 (Accès dangereux, plancher fragilisé)

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
RDC - Bureau	Toutes	Absence de clés
2ème étage - Grenier 4	Toutes	Accès dangereux et insalubre

Etat relatif à la présence de termites n° 86100-

Quillet-06-2318435_p01



Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
3ème étage - Grenier 13	Toutes	Accès dangereux, plancher fragilisé

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès Repérage difficile car bien extrêmement encombré et envahis par des pigeons (dont cadavres et déjections)
Sous sol - Cave 2, 2ème étage - Grenier 10, 3ème étage - Grenier 12	-	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.
Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Aucun accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des

Etat relatif à la présence de termites n° 86100-

Quillet-06-2318435_p01



travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT**
13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le **26/06/2024**.

Fait à **CHÂTELLERAULT**, le **26/06/2024**

Par : **VERDON Antoine**

Cachet de l'entreprise

alizé

CONTRÔLES & IMMOBILIERS
DIAGNOSTICS

10, rue des Frères Lumière - 86180 BUXEROLLES
Tél 05 49 88 20 21 - Email adi2@alize86.fr
Siret 530 483 668 00048

Annexe – Photos



Photo n° PhTer001

Localisation : 2ème étage - Grenier 10

Ouvrage : Plafond - Charpente bois et ardoises

Parasite : Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois

Indices : altérations dans le bois (présence étendue)



Photo n° PhTer002

Localisation : 3ème étage - Grenier 12

Ouvrage : Plafond - Charpente bois ardoise

Parasite : Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois

Indices : altérations dans le bois (présence étendue)



Photo n° PhTer003

Localisation : Sous sol - Cave 2

Ouvrage : Sol - Carrelage

Parasite : Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois

Indices : altérations dans le bois (présence étendue)

Etat relatif à la présence de termites n° 86100-

Quillet-06-2318435_p01



Photo n° PhTer003

Localisation : Sous sol - Cave 2

Ouvrage : Sol - Carrelage

Parasite : Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois

Indices : altérations dans le bois (présence étendue)

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe



WE-CERT
CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR
IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **VERDON Antoine**

Sous le numéro : **C2023-SE01-005**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 07/02/2023 Au 06/02/2030
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 07/02/2023 Au 06/02/2030
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 07/02/2023 Au 06/02/2030
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 07/02/2023 Au 06/02/2030
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 07/02/2023 Au 06/02/2030
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	X
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 07/02/2023 Au 06/02/2030
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 07/02/2023
Par WE-CERT
Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT "Qualit'compétences" - 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021

Numéro de dossier : 86100-Quillet-06-2318435
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)
 Date du repérage : 16/10/2023
 Heure d'arrivée : 09 h 38
 Durée du repérage : 03 h 25

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Vienne**
Adresse : **14 Place Duplex**
Commune : **86100 CHÂTELLERAULT**
Section cadastrale CV, Parcelle(s) n° 212
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Non communiqué
Type de bâtiment : **Habitation (maisons individuelles)**
Nature du gaz distribué : **Gaz naturel**
Distributeur de gaz :
Installation alimentée en gaz : **OUI**

Nom et prénom :
 Adresse :
 N° de téléphone :
 Références : **Numéro de compteur : Non visible**

Etat de l'installation intérieure de Gaz n° 86100-Quillet-06-2318435



D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Plaque de cuisson Thermor	Non raccordé	Non Visible	Séjour 1	Mesure CO : Non réalisée Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non Partiellement contrôlé car : Appareil à l'arrêt
Chauffe-eau Non visible	Raccordé	Non Visible	Salle de bain	Mesure CO : Non réalisée Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non Partiellement contrôlé car : Appareil à l'arrêt
Chauffe eau e.l.m. leblanc	Non raccordé	Non Visible	Cuisine	Mesure CO : Non réalisée Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non Partiellement contrôlé car : Installation non alimentée en gaz
Robinet en attente	Non raccordé	NC	Cuisine	Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Partiellement contrôlé car : Installation non alimentée en gaz

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.14 - 19.1 Ventilation du local - Aménée d'air	A2	19.a1 : le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air ou celle-ci est située à plus de 2 pièces d'intervalle. (Plaque de cuisson Thermor) Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion
C.15 - 20.1 Ventilation du local - Sortie d'air	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air. (Plaque de cuisson Thermor)
C.7 - 8a3 Organe de Coupure d'Appareil (OCA)	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas manœuvrable. (Chauffe eau e.l.m. leblanc) Remarques : (Cuisine) Le robinet de commande n'est pas manœuvrable ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de le rendre manœuvrable
C.17 - 22 CENR - Présence d'une triple sécurité	DGI	Absence de mention sur l'appareil ou sur la notice du constructeur attestant que l'appareil est équipé d'une triple sécurité. (Chauffe eau e.l.m. leblanc) Remarques : (Cuisine) Le Chauffe Eau Non Raccordé (CENR) n'est pas équipé d'une triple sécurité ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer le CENR existant par un appareil adapté Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion.
C.19 - 24a1 CENR - Ventilation du local - Aménée d'air	DGI	Le local est équipé ou prévu pour un CENR. Il n'est pas pourvu d'une amenée d'air. (Chauffe eau e.l.m. leblanc) Remarques : (Cuisine) Absence d'amenée d'air ; Créer une grille d'amenée d'air ou faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer l'appareil existant par un appareil étanche Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion.

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.19 - 24b1 CENR - Ventilation du local - Sortie d'air	DGI	Le local équipé ou prévu pour un CENR n'est pas pourvu de sortie d'air. (Chauffe eau e.l.m. leblanc) Remarques : (Cuisine) Absence de sortie d'air ; Créer une sortie d'air directe ou indirecte Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion.
C.21 - 26 CENR - Etiquette	A1	Absence d'étiquette « recommandation d'usage » sur chauffe-eau non raccordé. (Chauffe eau e.l.m. leblanc) Remarques : (Cuisine) Absence de l'étiquette "recommandations d'usage" ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin d'apposer l'étiquette "recommandations d'usage" sur le CENR existant ou de remplacer ce dernier par un appareil adapté plus récent
C.7 - 8a3 Organe de Coupure d'Appareil (OCA)	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas manœuvrable. (Robinet en attente) Remarques : (Cuisine) Le robinet de commande n'est pas manœuvrable ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de le rendre manœuvrable
C.7 - 8b Organe de Coupure d'Appareil (OCA)	A2	L'extrémité de l'organe de coupure d'appareil ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée. (Robinet en attente) Remarques : (Cuisine) L'extrémité de la tuyauterie en attente n'est pas obturée ; Poser ou faire poser un bouchon par un installateur gaz qualifié sur l'extrémité de la tuyauterie Risque(s) constaté(s) : Dégagement de gaz et donc un risque d'explosion
C.7 - 8c Organe de Coupure d'Appareil (OCA)	DGI	Au moins un organe de coupure d'appareil d'un appareil alimenté par une tuyauterie fixe est muni d'un about porte-caoutchouc non démontable. (Robinet en attente) Remarques : (Cuisine) Le matériel n'est pas autorisé ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer le matériel existant par du matériel autorisé Risque(s) constaté(s) : Dégagement de gaz et donc un risque d'explosion
C.10 - 14 Raccordement en gaz des appareils par tuyaux non rigides	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée. (Robinet en attente) Remarques : (Cuisine) La date limite d'utilisation du tuyau non rigide est dépassée ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer le tuyau existant par un tuyau neuf
C.14 - 19.1 Ventilation du local – Aménée d'air	A2	19.a1 : le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air ou celle-ci est située à plus de 2 pièces d'intervalle. (Robinet en attente) Remarques : (Cuisine) Absence d'amenée d'air ; Créer une grille d'amenée d'air ou faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer l'appareil existant par un appareil étanche Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion
C.15 - 20.1 Ventilation du local – Sortie d'air	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air. (Robinet en attente) Remarques : (Cuisine) Absence de sortie d'air ; Créer une sortie d'air directe ou indirecte
C.7 - 8a3 Organe de Coupure d'Appareil (OCA)	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas manœuvrable. (Chauffe-eau Non visible) Remarques : (Salle de bain) Le robinet de commande n'est pas manœuvrable ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de le rendre manœuvrable

Etat de l'installation intérieure de Gaz n° 86100-Quillet-06-2318435



Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.7 - 8a3 Organe de Coupure d'Appareil (OCA)	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas manœuvrable. (Chauffe-eau Non visible) Remarques : (Salle de bain) Le robinet de commande n'est pas manoeuvrable ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de le rendre manoeuvrable
C.14 - 19.1 Ventilation du local - Amenée d'air	A2	19.a2 : le local équipé ou prévu pour un appareil autre que de cuisson n'est pas pourvu d'une amenée d'air. (Chauffe-eau Non visible) Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion
C.23 - 28a Appareil raccordé - Présence de conduits	DGI	Il n'existe pas de conduit de raccordement reliant l'appareil au conduit de fumée. (Chauffe-eau Non visible) Remarques : (Salle de bain) Absence de conduit de fumée ; Créer un conduit de fumée ou faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer l'appareil existant par un appareil étanche (1er étage - Salle de bain 1) Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causé par les produits de combustion

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
 (4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
 (5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
 (6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
 (7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés:

RDC - Bureau (Absence de clés),

2ème étage - Grenier 4 (Accès dangereux et insalubre),

3ème étage - Grenier 13 (Accès dangereux, plancher fragilisé)

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

- ☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- ☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- ☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- ☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

H. - Conclusion

Conclusion :

A2C DIAG | 12 avenue Pierre Abelin 86100 Chatelleraut | Tél. : 0549882021 / 0680708835 - E-mail : rachel@alize86.fr
 N°SIREN : 530 483 668 | Compagnie d'assurance : AXA n° 7193705604

4/7
 Rapport du :
 16/10/2023

- ☐ L'installation ne comporte aucune anomalie.
- ☒ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- ☒ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- ☒ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service. **Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.**
- ☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

I. - En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- ☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
ou
- ☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
- référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- ☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **SOCOTEC Certification France - 11-13 Cours Valmy Tour Pacifique 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.info-certif.fr)**

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **16/10/2023**.

Fait à **CHÂTELLERAULT**, le **16/10/2023**

Par : **VEZIN rachel**



Cachet de l'entreprise

alizé
CONTRÔLES &
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

12, avenue Pierre Abelin - 86100 CHÂTELLERAULT
Tél 05 49 02 64 31 - Email rachel@alize86.fr
Siret 530 483 668 00030

Annexe - Photos

Aperçu non disponible 	Photo n° PhGaz001 8b : l'extrémité de l'organe de coupure d'appareil ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée. (Cuisine) L'extrémité de la tuyauterie en attente n'est pas obturée; Poser ou faire poser un bouchon par un installateur gaz qualifié sur l'extrémité de la tuyauterie
Aperçu non disponible 	Photo n° PhGaz002 14 : la date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée. (Cuisine) La date limite d'utilisation du tuyau non rigide est dépassée; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer le tuyau existant par un tuyau neuf Recommandation : Robinet en attente

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



Résumé de l'expertise n° 86100-Quillet-06-2318435

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **14 Place Dupleix**

Commune : **86100 CHÂTELLERAULT**

Section cadastrale CV, Parcelle(s) n° 212

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage : ... **Ensemble du bien**

	Prestations	Conclusion
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A1et A2, DGI qui devront être réparées avant remise en service. (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat des Risques et Pollutions	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Inondation) Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 3 selon la réglementation parasismique 2011 ENSA : L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA : Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien
	DPE	Absence de système de chauffage : non soumis au DPE



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 86100-Quillet-06-2318435
Date du repérage : 16/10/2023



Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Vienne Adresse : 14 Place Dupleix Commune : 86100 CHÂTELLERAULT Section cadastrale CV, Parcelle(s) n° 212 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Non communiqué Périmètre de repérage : Ensemble du bien	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ... M. Quillet Michel Adresse :						
Objet de la mission : <table border="0"> <tr> <td>☒ Constat amiante avant-vente</td> <td>☒ Etat des Risques et Pollutions</td> <td>☒ Diag. Installations Gaz</td> </tr> <tr> <td>☒ Etat relatif à la présence de termites</td> <td>☒ Exposition au plomb (CREP)</td> <td>☒ Diag. Installations Electricité</td> </tr> </table>		☒ Constat amiante avant-vente	☒ Etat des Risques et Pollutions	☒ Diag. Installations Gaz	☒ Etat relatif à la présence de termites	☒ Exposition au plomb (CREP)	☒ Diag. Installations Electricité
☒ Constat amiante avant-vente	☒ Etat des Risques et Pollutions	☒ Diag. Installations Gaz					
☒ Etat relatif à la présence de termites	☒ Exposition au plomb (CREP)	☒ Diag. Installations Electricité					

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 86100-Quillet-06-2318435
Norme méthodologique employée : AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)
Date du repérage : 16/10/2023
Heure d'arrivée : 09 h 38
Durée du repérage : 03 h 25

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Adresse : **14 Place Duplex**
Commune : **86100 CHÂTELLERAULT**
Département : **Vienne**
Référence cadastrale : **Section cadastrale CV, Parcelle(s) n° 212, identifiant fiscal : N/A**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, **Lot numéro Non communiqué**
Périmètre de repérage : **Ensemble du bien**
Année de construction :
Année de l'installation :
Distributeur d'électricité :
Parties du bien non visitées : **RDC - Bureau (Absence de clés),**
2ème étage - Grenier 4 (Accès dangereux et insalubre),
3ème étage - Grenier 13 (Accès dangereux, plancher fragilisé)

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **Agence IGP**
Adresse :
Téléphone et adresse internet : . **Non communiqués**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Nom et prénom : **M. Quillet Michel**
Adresse :

C. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **VEZIN rachel**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **A2C DIAG**
Adresse : **12 avenue Pierre Abelin**
..... **86100 Chatellerault**
Numéro SIRET : **530 483 668 00030**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **7193705604 - 01/08/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **SOCOTEC Certification France** le **19/10/2018** jusqu'au **18/10/2023**. (Certification de compétence **DTI / 1810-008**)

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

E. – Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité**E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées**

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.
- ☒ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- ☐ 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☐ 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- ☒ 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- ☒ 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☒ 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☐ 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☒ 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- ☒ 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- ☒ 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- ☐ 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- ☐ 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

- ☐ Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- ☐ Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- ☐ Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.1 d	La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.		
B3.3.4 a	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).		
B3.3.6 a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (RDC - Atelier 1RDC - Arrière-cuisineRDC - Salon 1RDC - Reserve 1RDC - Magasin1er étage - Dégagement 11er étage - Chambre 21er étage - Dressing 11er étage - Chambre 31er étage - Chambre 41er étage - Dressing 2)		
B3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés		
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés (RDC - Salon 11er étage - Dressing 11er étage - Salle d'eau 1)		

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.7 a	Au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de conduits métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, non reliés à la terre ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de raccorder à la terre les conduits métalliques en montage apparent (RDC - Débarras 1RDC - Séjour 1RDC - Arrière-cuisineRDC - Reserve 11er étage - Chambre 2)		
B4.3 b	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Remarques : Présence de fusible(s) de type à tabatière ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à tabatière par des protections autorisées (RDC - Atelier 1RDC - Cage d'escalier 3)		
B5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms).		
B7.3 a	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations (RDC - Arrière-cuisineRDC - Reserve 1)		
B7.3 b	L'isolant d'au moins un conducteur est dégradé. Remarques : Présence de conducteurs dont l'isolant présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs dont l'isolant présente des détériorations (RDC - Débarras 11er étage - Chambre 1)		
B7.3 d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension (RDC - Séjour 1)		

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B8.3 a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes (RDC - Débarras 1RDC - Séjour 1RDC - Arrière-cuisineRDC - Wc 1RDC - Salon 1RDC - Reserve 1RDC - Débarras 31er étage - Reserve 41er étage - Chambre 11er étage - Chambre 11er étage - Chambre 21er étage - Wc 31er étage - Dressing 11er étage - Chambre 31er étage - Salle d'eau 11er étage - Chambre 41er étage - Dressing 2)		
B8.3 c	L'installation comporte au moins un conducteur actif repéré par la double coloration vert et jaune. Remarques : Présence de conducteurs actifs repérés par la double coloration vert/jaune ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de les remplacer		
B8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés (RDC - Séjour 1)		

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a2	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. – Constatations diverses

Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
Néant	-	

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. – Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

RDC - Bureau (Absence de clés),

2ème étage - Grenier 4 (Accès dangereux et insalubre),

3ème étage - Grenier 13 (Accès dangereux, plancher fragilisé)

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **SOCOTEC Certification France - 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.info-certif.fr)***

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **16/10/2023**

Etat rédigé à **CHÂTELLERAULT**, le **16/10/2023**

Par : VEZIN rachel



Cachet de l'entreprise

alize

CONTRÔLES & IMMOBILIERS
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

12, avenue Pierre Abelin - 86100 CHÂTELLERAULT
Tél 05 49 02 64 31 - Email rachel@alize86.fr
Siret 530 483 668 00030

I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution. Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution. Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

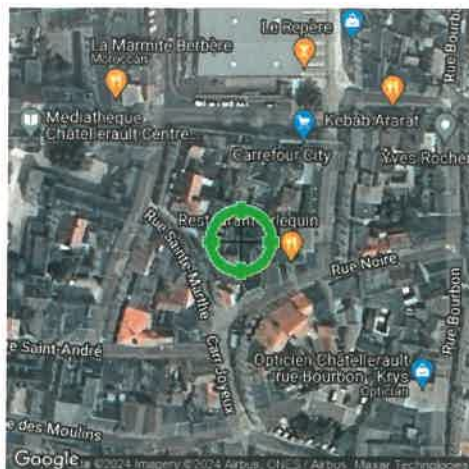
L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	PIERRE DUCLOS
Numéro de dossier	86100-Quillet-06-2318435
Date de réalisation	26/06/2024
Localisation du bien	14 Place Duplex 86100 CHATELLERAULT
Section cadastrale	000 CV 212
Altitude	55m
Données GPS	Latitude 46.817388 - Longitude 0.542931
Désignation du vendeur	Quillet
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **PIERRE DUCLOS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée			EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation	Approuvé le 27/02/2009	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation	Prescrit le 19/07/2018	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation	Prescrit le 28/01/2021	EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Approuvé le 27/06/2023	NON EXPOSÉ **	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Feux de forêts	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage règlementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° 2023-DDT-239 du 20/06/2023

mis à jour le

Adresse de l'immeuble
14 Place Duplex
86100 CHATELLERAULTCadaastre
000 CV 212

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
- prescrit ☒ anticipé ☐ approuvé ☐ date 28/01/2021
- ¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
- inondation ☒ crue torrentielle ☐ mouvements de terrain ☐ avalanches ☐ sécheresse / argile ☐
cyclone ☐ remontée de nappe ☐ feux de forêt ☐ séisme ☐ volcan ☐
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
- ² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
- oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
- prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date
- ³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
- mouvements de terrain ☐ autres ☐
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
- ⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
- oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
- ⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
- effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet de surpression ☐ projection ☐ risque industriel ☐
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
- > L'immeuble est situé en zone de prescription
- ⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
- ⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente
- oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en :
- zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☒ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
- oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)
- NC* ☐ oui ☐ non ☒
- * Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

- > L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024
- > L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.
- * Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)
- Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :
- > d'ici à trente ans ☐ > compris entre trente et cent ans ☐
- > L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?
- > L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?
- oui ☐ non ☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

- > L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T
- oui ☐ non ☐
- ** catastrophe naturelle, minière ou technologique

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonages Réglementaires, Règlements concernant le bien, Fiche Sismicité, Liste de arrêtés de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur Quillet

Acquéreur

Date 26/06/2024 Fin de validité 26/12/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalsrisks.com>
© 2024 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91160 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Vienne
Adresse de l'immeuble : 14 Place Duplex 86100 CHATELLERAULT
En date du : 26/06/2024

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	☐
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/10/1990	28/03/1991	17/04/1991	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	31/12/1995	17/07/1996	04/09/1996	☐
Inondations et coulées de boue	08/08/1992	09/08/1992	24/12/1992	16/01/1993	☐
Inondations et coulées de boue	24/12/1993	11/01/1994	02/02/1994	18/02/1994	☐
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	31/12/1997	15/07/1998	29/07/1998	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1998	30/09/1998	19/05/1999	05/06/1999	☐
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/09/2002	03/12/2003	20/12/2003	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	18/04/2008	23/04/2008	☐
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2017	31/12/2017	18/09/2018	20/10/2018	☐
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2022	30/09/2022	03/04/2023	03/05/2023	☐
Inondations et/ou coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	10/04/2024	16/04/2024	☐
					☐

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : Quillet

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

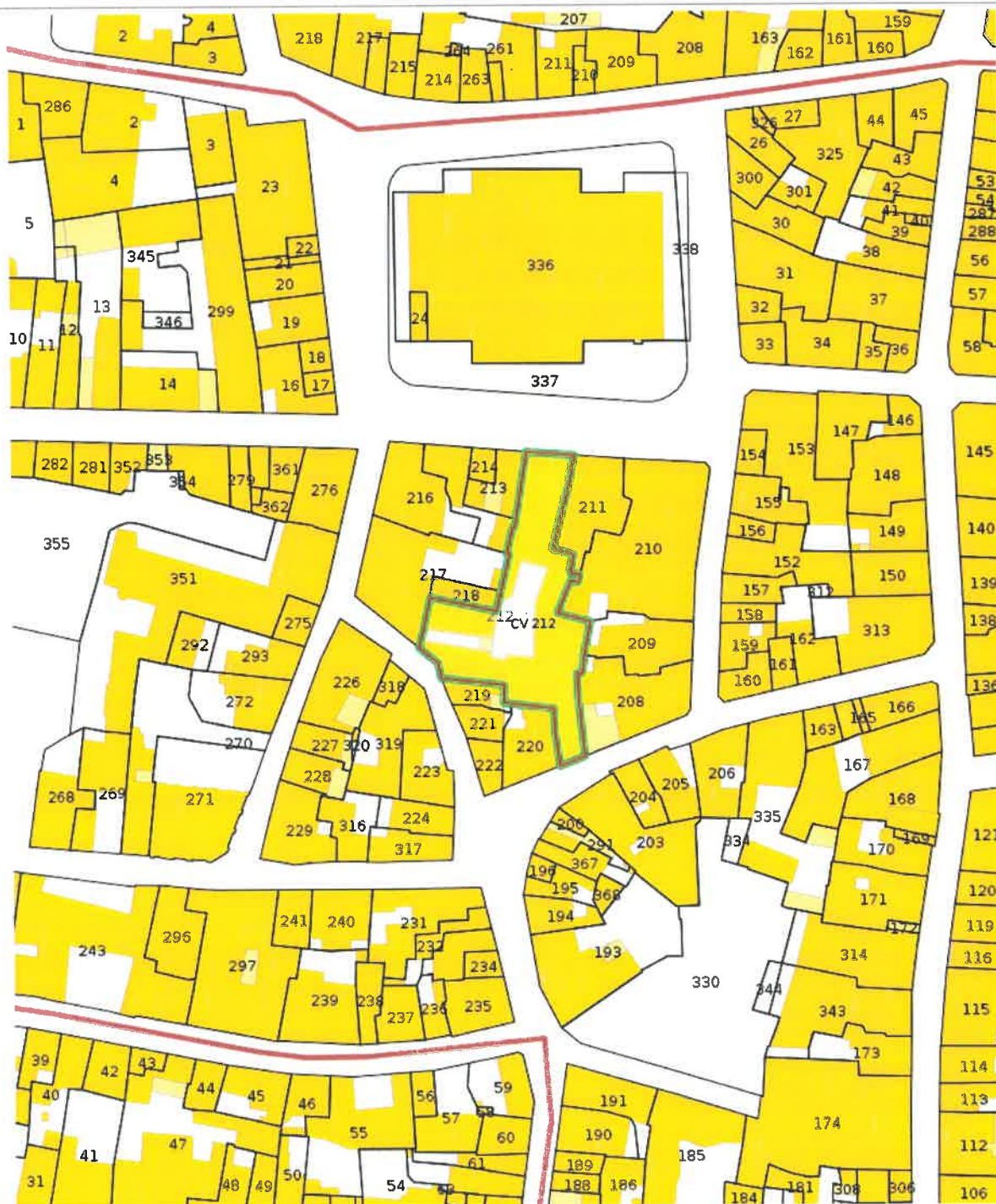
Extrait Cadastral

Département : Vienne

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Commune : CHATELLERAULT

Parcelles : 000 CV212

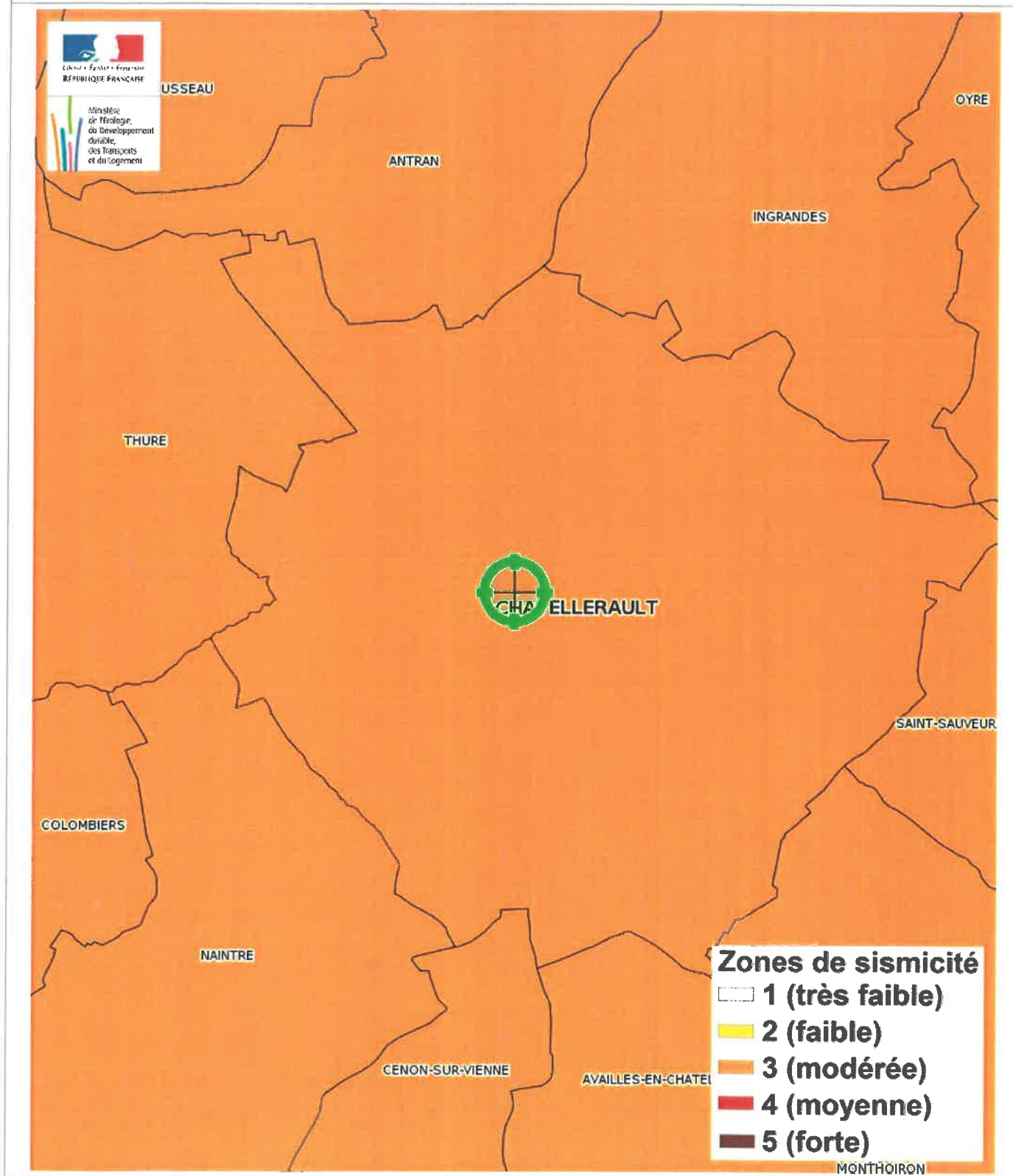


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Vienne

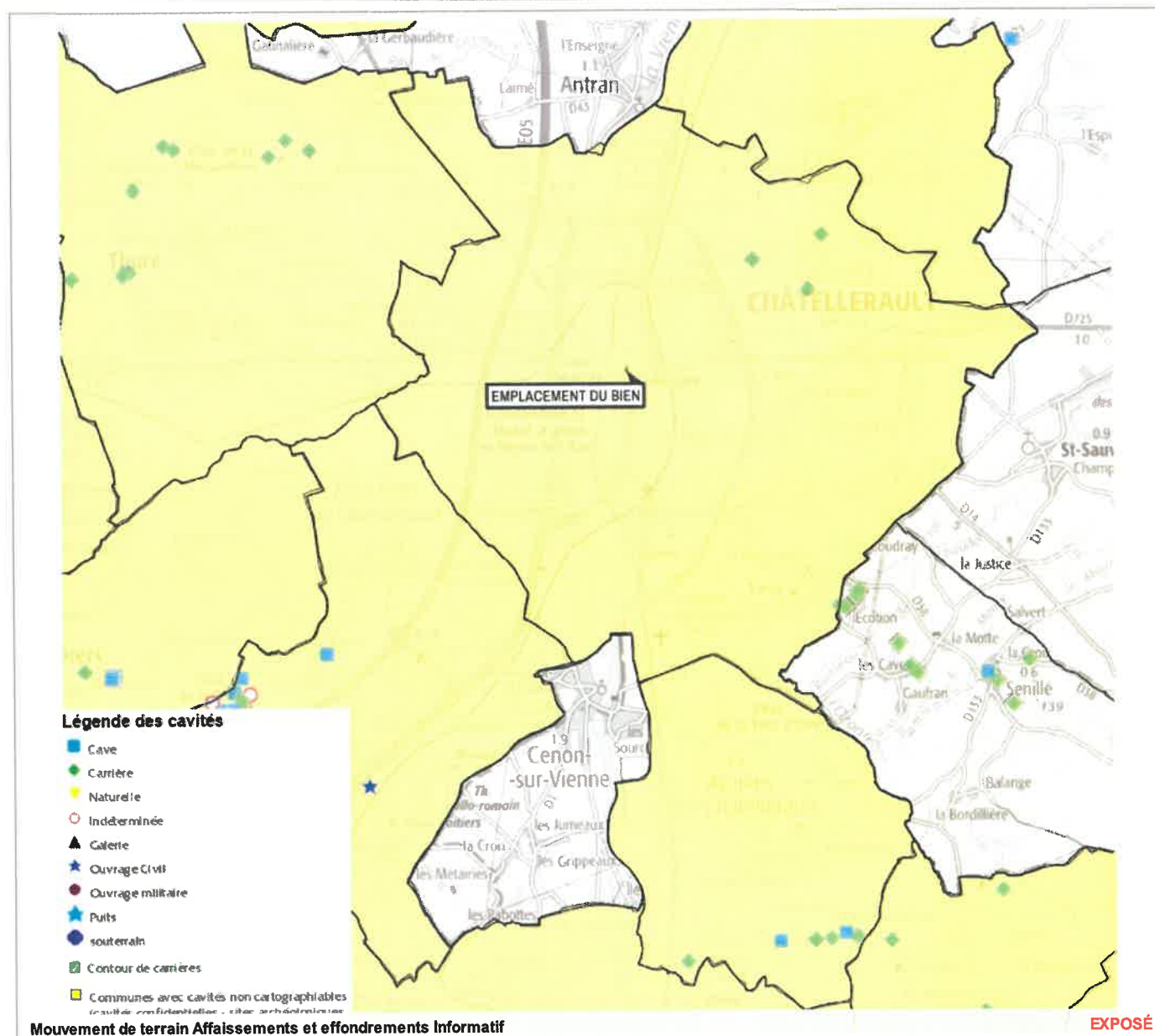
Commune : CHATELLERAULT

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 3 - Modérée



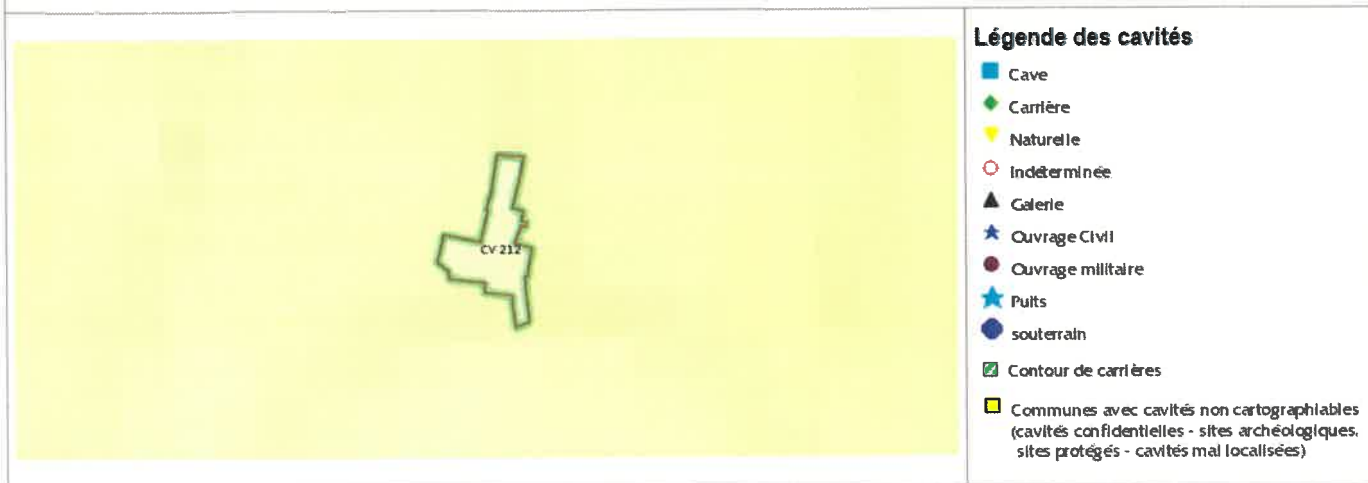
Carte

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements



EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)

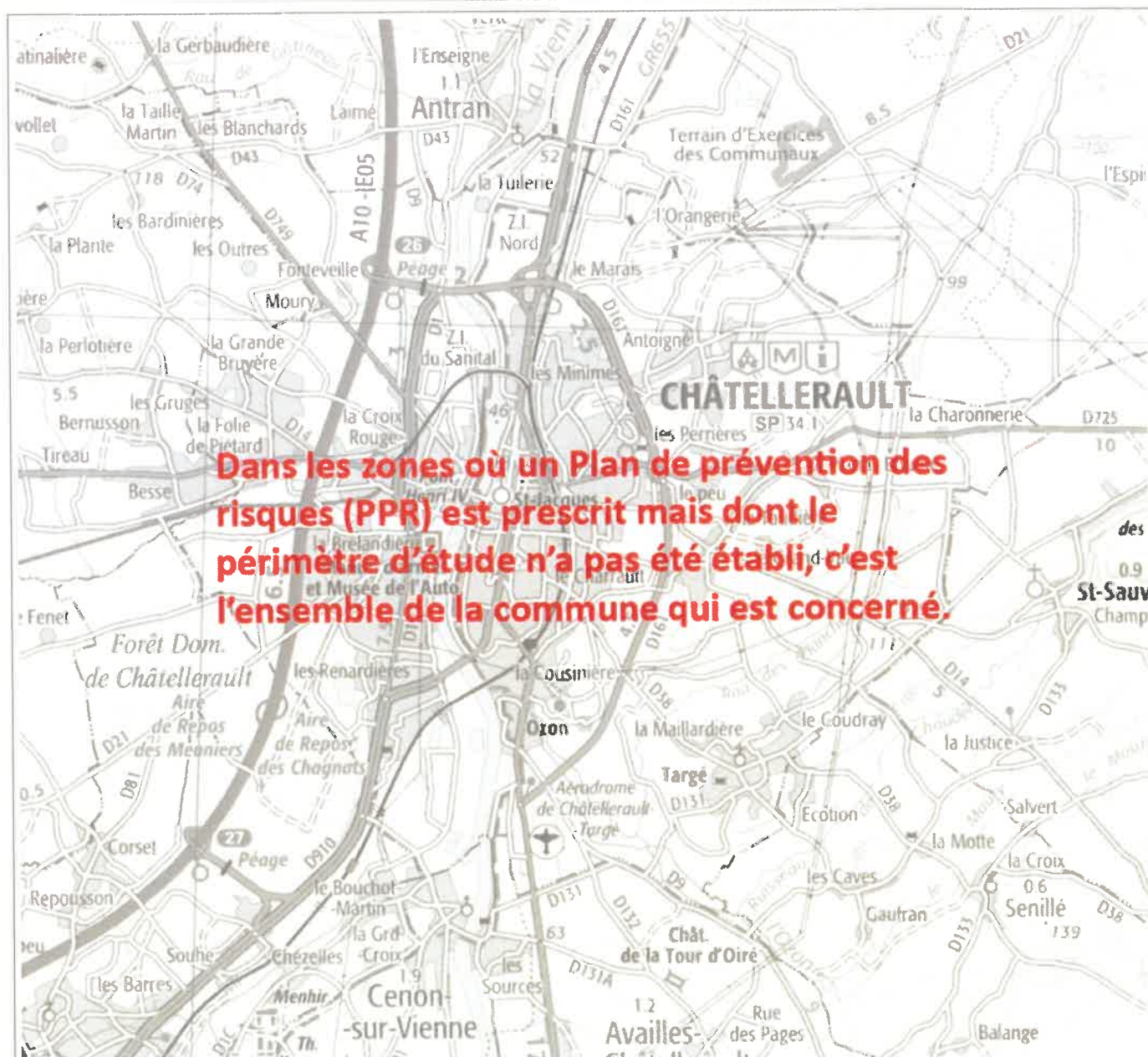


Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)
Carte réglementaire
Source BRGM



***Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.**

Carte Inondation

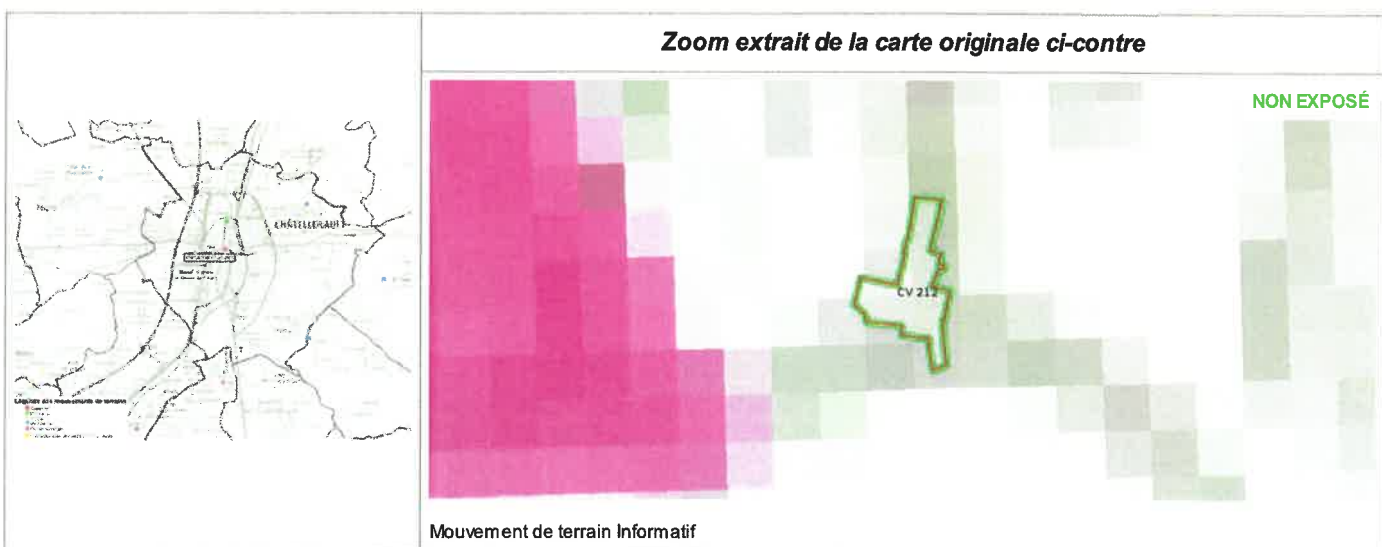
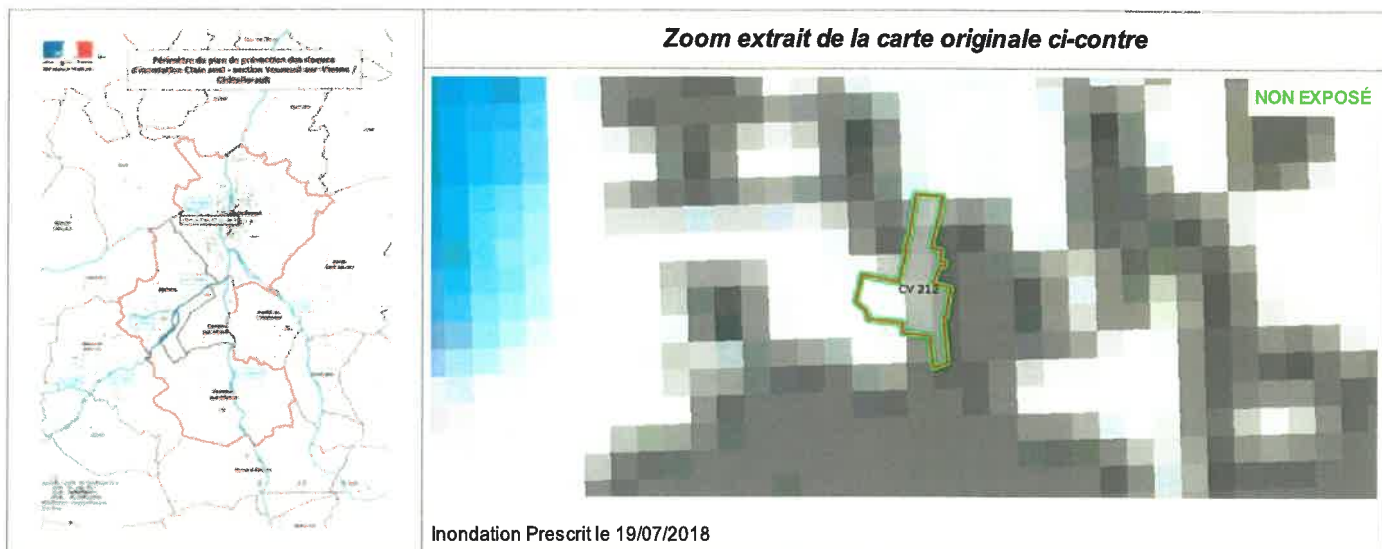
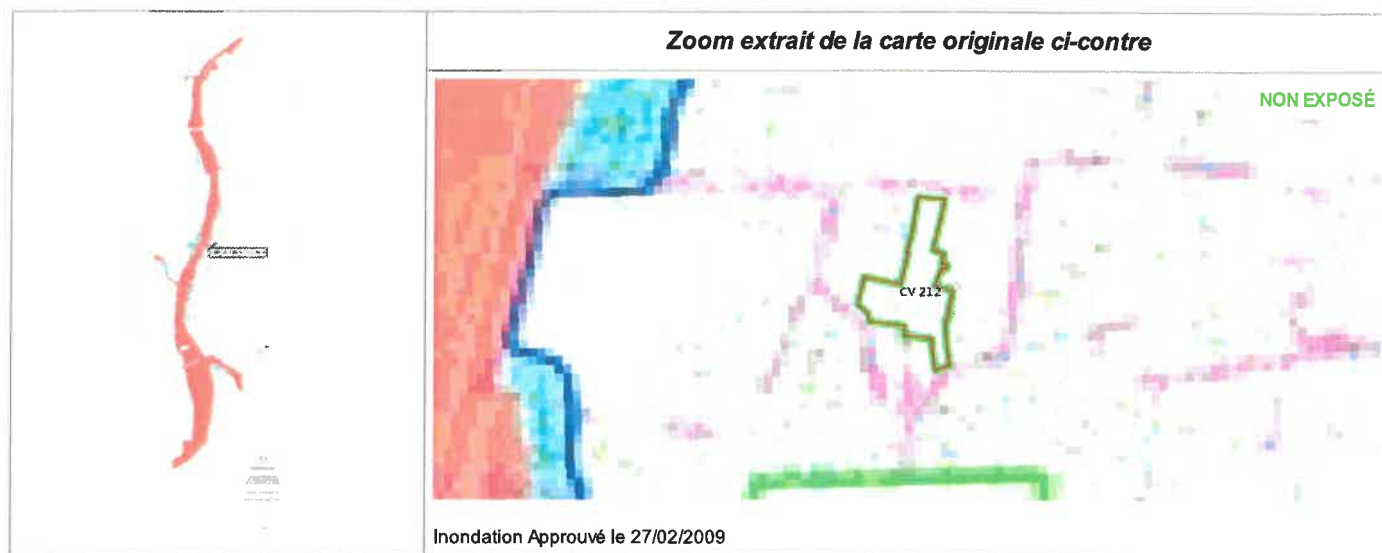


Inondation Prescrit le 28/01/2021

EXPOSÉ

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé





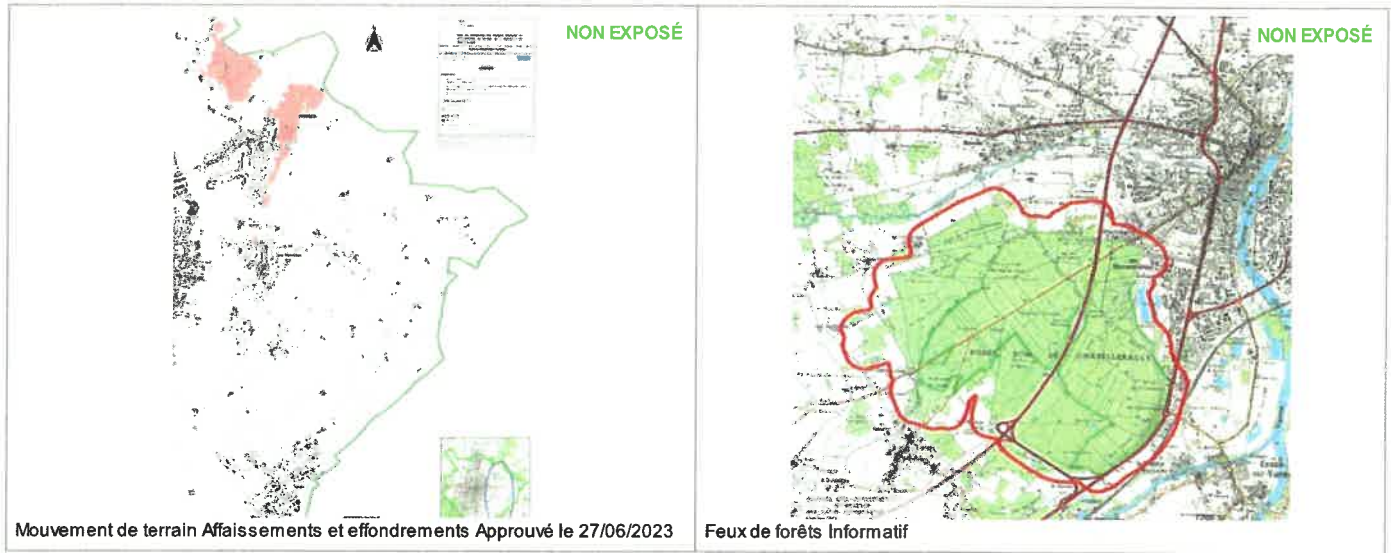
Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Annexes

Fiche d'information Sismicité

**Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)**

Le zonage sismique sur ma commune

Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au **risque sismique**.

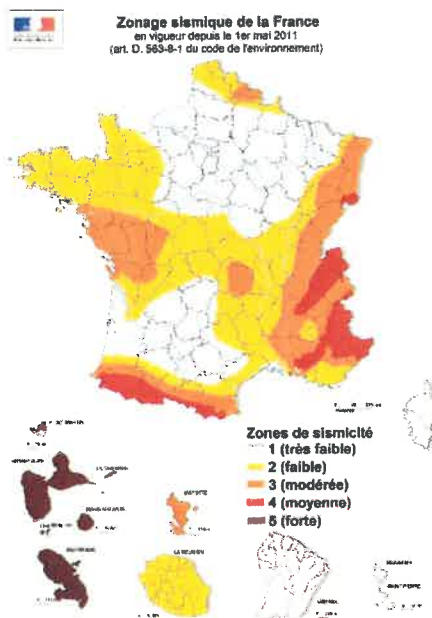
La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)



Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence	Règles CPMI-EC8 Zones 3/4		Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI – EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

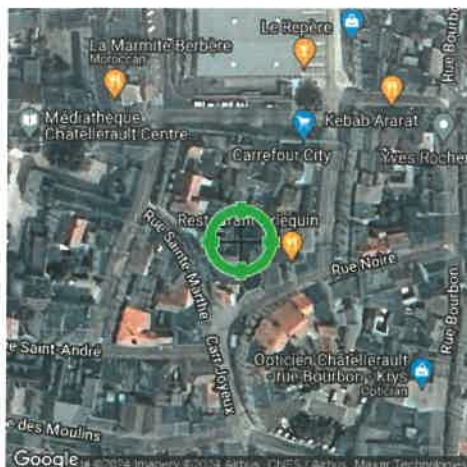
Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

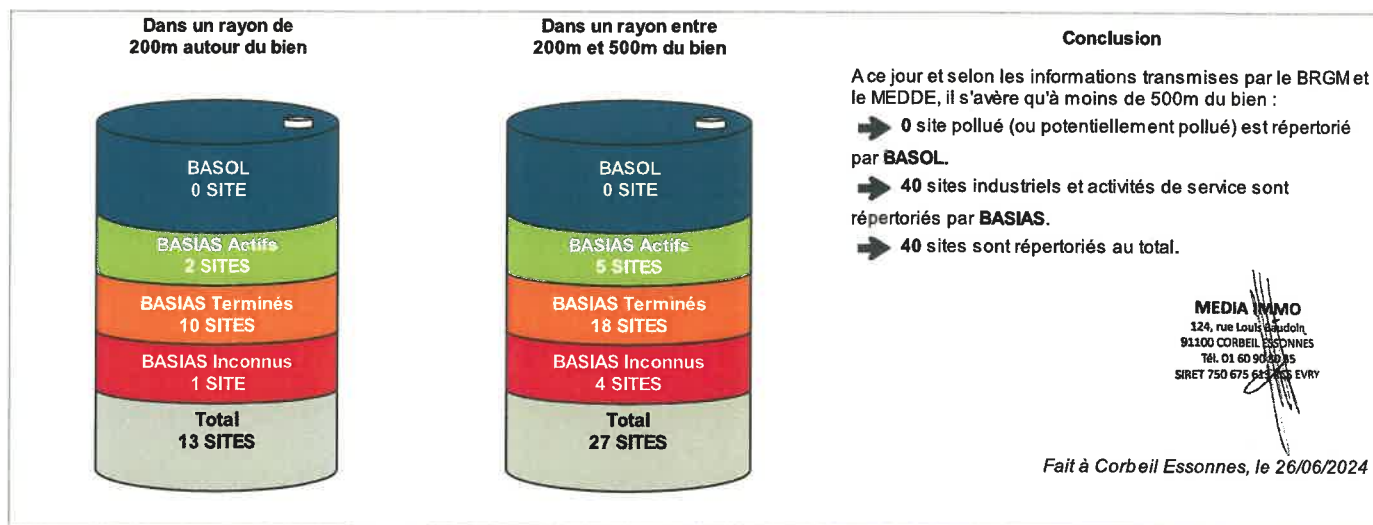
Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	PIERRE DUCLOS
Numéro de dossier	86100-Quillet-06-2318435
Date de réalisation	26/06/2024
Localisation du bien	14 Place Duplex 86100 CHATELLERAULT
Section cadastrale	CV 212
Altitude	55m
Données GPS	Latitude 46.817388 - Longitude 0.542931
Désignation du vendeur	Quillet
Désignation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

- ➔ **BASOL** : Base de données des sites et SOLS pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**
- ➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

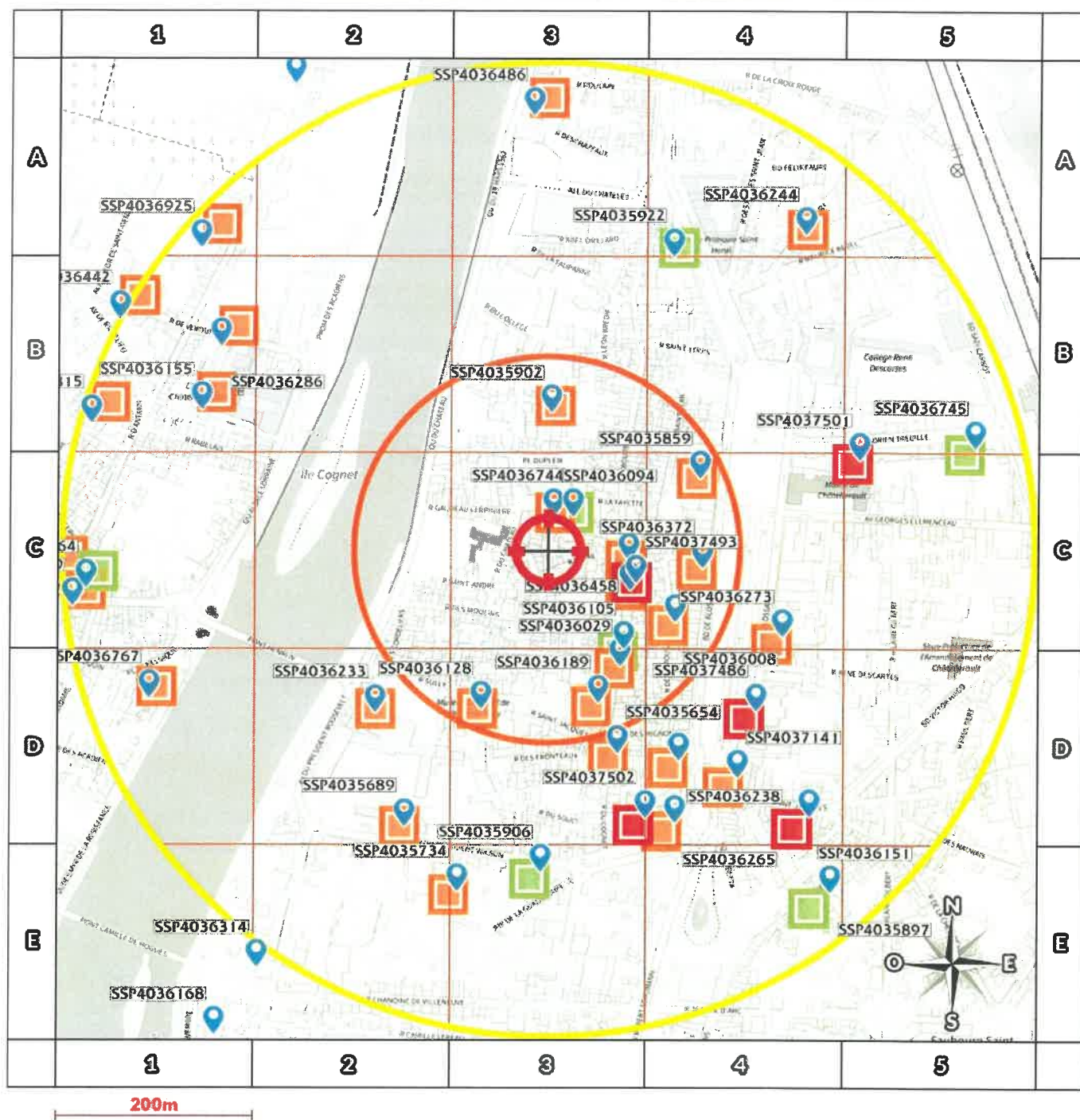
Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS, et sur CASIAS.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : BAse de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : BAse de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : BAse de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

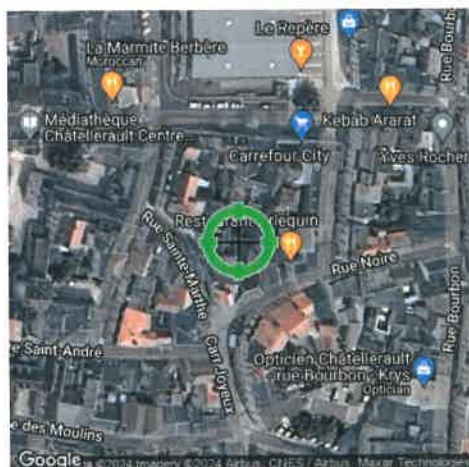
Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
	Driault Roger	Echaudoir Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	38 m
	QUILLET Henri puis QUILLET Michel	Dépôt de gaz combustible liquéfié Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	46 m
	Barathieu André	Nettoyage à sec des vêtements Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	81 m
	Humbert	Dépôt essence Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	90 m
	Leitner Gérard	Laverie de linge Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	92 m
	Rivière George puis Charcuterie Rivière-Tartarin	Laboratoire de charcuterie Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	127 m
	Eclair pressing	Pressing Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	140 m
	Société Lelot & cie	Dépôt d'acétylène Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	146 m
	Etablissements Fiboule aîné & cie	Dépôt de peaux sèches et chiffons	147 m
	COMTE Jacques	Laboratoire de charcuterie Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	153 m
	Chene Gaston	Imprimeur Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	166 m
	Aubert Lucien	Maillage de bois Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	169 m
	Pasquier	Laboratoire de charcuterie Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	177 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
	Broquereau elie	Menuiserie Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	222 m
	Rochet	Commerce de cycles et motos -accessoires automobiles Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes	238 m
	RAISON Marcel, Garage RAISON, Concessionnaire Citroën	Dépôt essence-station service Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	247 m
	Station officielle Mobil Oil	Station service Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	254 m
	Monsieur Jacques Asselin	Atelier de machines agricoles Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation	265 m
	Madame Guillet Suzanne	Laverie de linge Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	295 m
	SARL France-SERVICE (Pressing)	Emploi de liquides halogénés Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	302 m
	Courroisier et Cie - Etablissements SELECTA	Dépôt essence Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	311 m
	BATIME Eugène puis AURIoux Auguste	Garage_ Dépôt d'essence_ Station service Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Garages, ateliers, mécanique et soudure	320 m
	M. Rabelais et Rabeau	Dépôt d'Acétylène dissous Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	321 m
	ESSO Service HUGONNET puis HERTZ SOMEIAC	Garage puis Location de véhicules et pompes à essence Garages, ateliers, mécanique et soudure;Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	335 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
E3	Station service BP puis DLI MILLET	Station service puis dépôt de liquides inflammables Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	336 m
E2	LAVIGNE André	Atelier de rechapage et de réparations, station service Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage);Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	367 m
B1	Richer Pierre	Atelier de menuiserie Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	374 m
D4	Labierre Pierre	Laboratoire charcuterie Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	379 m
B1	Société centrale des chemins de fer et d'entreprise	Dépôt essence Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	389 m
A4	NAUD Georges	Station service Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	420 m
D1	BLONDEAU Georges, serrurier	Atelier de serrurerie et de ferronnerie (Travail des métaux) Fabrication de coutellerie	421 m
C5	PRADEAU Fernand puis Pressing Expansion (PAPINOT Jean-Marie)	Atelier de détachage de vêtements, emploi de liquides halogénés Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	435 m
E4	HUSSON Edgard (Pompes Funèbres) puis BOULINEAU puis Pompes Funèbres Générales (P.F.G.)	Dépôt d'essence Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	453 m
C1	MAUPIN Jaques et COURTAULT Benoît	Laboratoire de charcuterie Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	457 m
A3	Pichard Rémy	Atelier de tôlerie et peinture Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	460 m
A1	LECLERC Armand	Atelier de serrurerie et montage de mobilier métallique pour coiffeurs Fabrication de coutellerie	470 m
B1	Robin-Epain	Garage Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	471 m
C1	Chollet	Laboratoire de charcuterie Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	472 m
C1	Gennet Robert	Dépôt de liquides inflammables Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	490 m
B1	Seguin Jean	Dépôt liquides inflammables Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	490 m

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par Media Immo
Pour le compte de PIERRE DUCLOS
Numéro de dossier 86100-Quillet-06-2318435
Date de réalisation 26/06/2024

Localisation du bien 14 Place Duplex
86100 CHATELLERAULD
Section cadastrale CV 212
Altitude 55m
Données GPS Latitude 46.817388 - Longitude 0.542931

Désignation du vendeur Quillet
Désignation de l'acquéreur

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

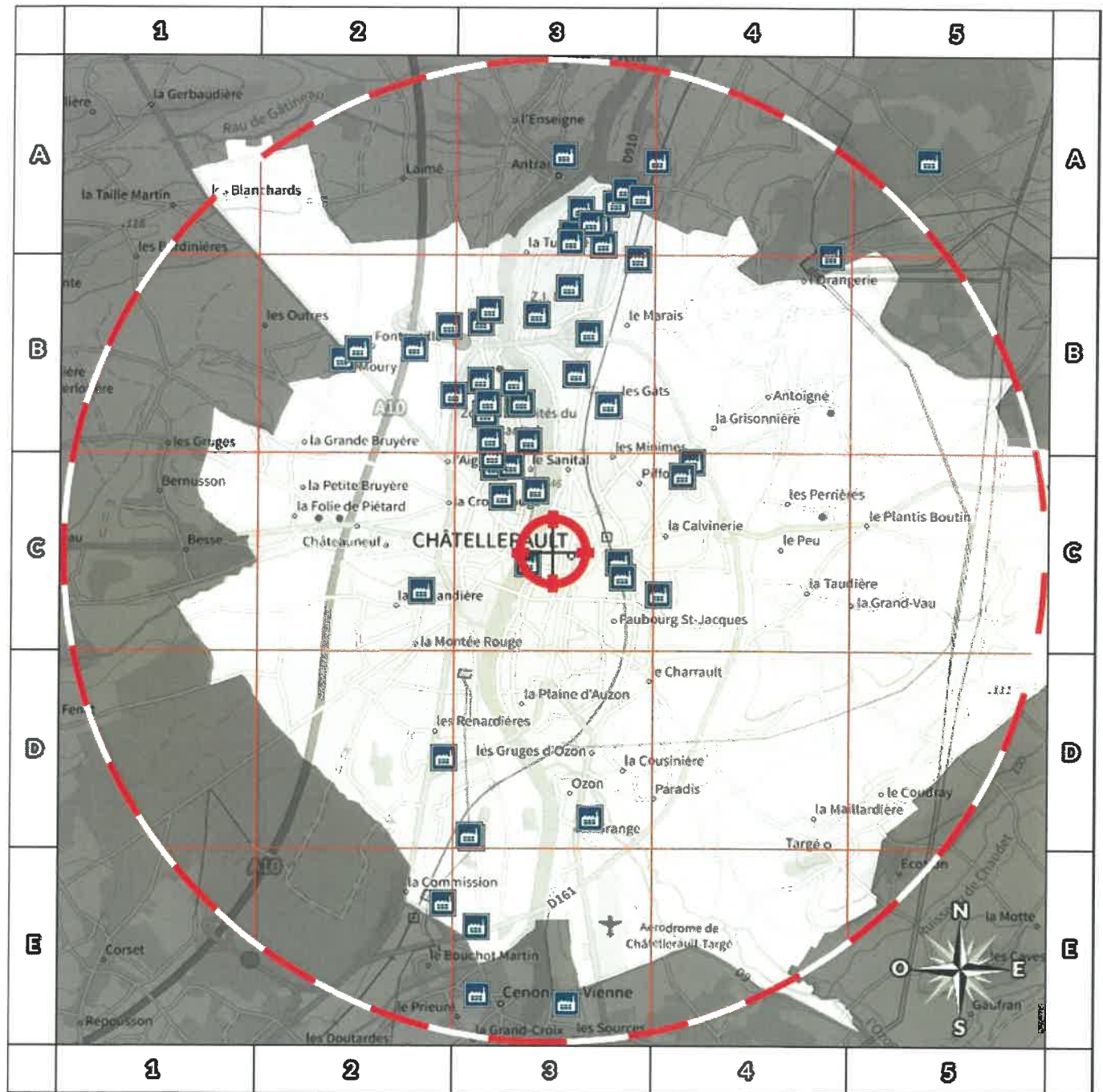
** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de CHATELLERAULT (86100)



2000m

Usine Seveso

Usine non Seveso

Carrière

Emplacement du bien

Elevage de porc

Elevage de bovin

Elevage de volaille

Zone de 5000m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de CHATELLERAULT (86100)

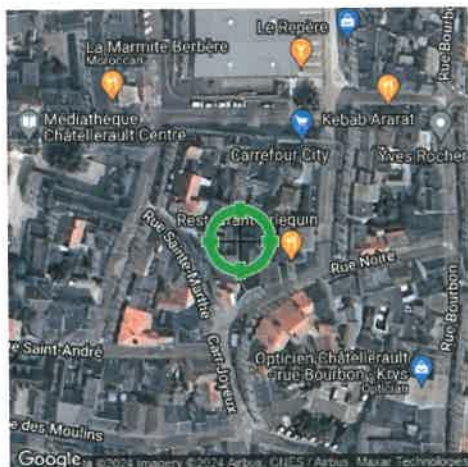
Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	COOP ATLANTIQUE	Chemin de Paradis 86100 Châtellerault	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SERI	21 rue du sanital 86100 CHATELLERAULT	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ARI	11 rue Bernard Palissy ZI Sanital 86100 Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RADIO ENERGIE (ex ZODIAC ACTUATION SYS	route de Nonnes - ZI Sud 86100 CHATELLERAULT	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOM	203 Rue d'Antran ZI du Sanital 86100 Châtellerault	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Charier TP Sud	Sortie Châtellerault nord A10 86100 Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TALPI	Espace d'Argenson Rue des Frères Montgolfier 86100 Châtellerault	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SIMAC	Rue Santos Dumont - ZI Nord (case 247) 86100 Châtellerault	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GRAT IEN GARAGE TOTAL	76 avenue d'Argenson (case 123) 86100 Châtellerault	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COMMUNAUTE AGGLO GRAND CHATELLERAULT	ZI Nonnes (case 123) 86100 Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ENTREPOT FRIGORIFIQUE SUD OUEST	15, Rue Alfred Nobel - ZI du Sanital (case 25) 86100 Châtellerault	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COULOT DECOLLETAGE	1 RUE NUNGESSER ET COLI (case 116) 86100 CHATELLERAULT	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COMMUNAUTE AGGLO GRAND CHATELLERAUDAIS	ZA de Nonnes 86100 Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COLAS	Les Chagnerottes 86530 Aailles-en-Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FONTENAY AUTOMOBILES	26 RUE PIERRE PLEIGNARD 86100 Châtellerault	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE MOROSINI	136 RUE D ANTRAN 86100 Châtellerault	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	STAR - Société des Transports Automobiles Rapides	11 avenue d'Argenson 86100 Châtellerault	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CA GRAND CHATELLERAULT	Valette 86100 CHATELLERAULT	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BONDY VIANDES SARL	12 Rue Alfred nobel 86100 CHATELLERAULT	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Nexteam Châtellerault Machining	5 rue Pierre Gilles de Gennes 86100 Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Nexteam Châtellerault Machining	19 rue Joseph Cugnot 86100 Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COMMUNAUTE AGGLO GRAND CHATELLERAULT	L'aiguillon Nord - Rue de la Massonne (case ???) 86100 Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCR ORLEANS	A10 (case 81) 86100 Châtellerault	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Nexteam Châtellerault Machining	Rue Denis Papin ZA des Varennes 86100 Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AFM Recyclage	Rue du Fin ZI du Sanital 86100 Châtellerault	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	Safran Aircraft Engines	1 rue Maryse Bastié 86100 Châtelleraut	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	COMMUNAUTE AGGLO CHATELLERAU (ex-ISOROY)	ZI du Sanital (case 7) 86100 CHATELLERAULT	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FACEO FM SUD OUEST (THALES)	Rue Marcel Dassault - ZAC du Sanital BP 140 86100 CHATELLERAULT	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Spirax Sarco	15 rue Louis Blériot 86100 Châtelleraut	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Colas France	Pièces des Bordes Champ des Bordes 86100 Châtelleraut	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOKISS	16 rue Léonce Duteil 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Marzet et Cie	7 rue Louis Blériot ZI Nord 86100 Châtelleraut	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	SJS.TP	63 chemin du marais Lieu-dit "Le Marais" 86100 Châtelleraut	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	V'nyl Records Makers	2 rue Pierre Gilles de Gennes 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Iris	15 rue Bernard Palissy 86100 Châtelleraut	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Région ALPC ? Site de Poitiers	ZI Nord - Rue André Bouille (case 107) 86100 Châtelleraut	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Monsieur Pascal Bohan	Les Bordes Route de Nonnes 86100 Châtelleraut	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FONDERIE ACIERIE CHATELLERAULT (FAC)	9 rue Maryse Bastié - ZIN (boîte VII) 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Faceo FM Sud Ouest	40 rue de la Brelandière 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER CAMILLE GUERIN	rue du Docteur Luc Montagnier (case 182) 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CERAMIC COATING CENTER	ZI Nord - 10 rue Maryse Bastie (case 198) 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Auchan	Avenue Jean Moulin RN 10 86100 Châtelleraut	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FOCH DISTRIBUTION	144 avenue maréchal Foch 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PAGEARD MARRONNEAU	5 rue Louis Blériot - ZI Nord (case 105) 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Vandemoortele Bakery Products France	Rue Alfred Nobel ZAC du Sanital 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Moulins Soufflet SA	92 avenue Jean-Mermoz 86100 Châtelleraut	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUROVIA	(boîte III) 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE OUEST ENERGIES	6 rue Bernard Palissy - ZI du Sanital (case 205) 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE CHAMPIGNON	ZI Nord - 4 allée d'Argenson (case 13) 86100 Châtelleraut	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune CHATELLERAULT			

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	PIERRE DUCLOS
Numéro de dossier	86100-Quillet-06-2318435
Date de réalisation	26/06/2024
Localisation du bien	14 Place Duplex 86100 CHATELLERAULT
Section cadastrale	CV 212
Altitude	55m
Données GPS	Latitude 46.817388 - Longitude 0.542931
Désignation du vendeur	Quillet
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT	
Non exposé	000 CV 212

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble
14 Place Duplex
86100 CHATELLERAULT

Cadastre
CV 212

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui ☐ non ☒

révisé ☐ approuvé ☐ date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui ☐ non ☒

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui ☐ non ☒

révisé ☐ approuvé ☐ date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹ ☐ zone B ² ☐ zone C ³ ☐ zone D ⁴ ☐

forte

forte

modérée

¹ (Intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de CHATELLERAULT

Vendeur - Acquéreur

Vendeur Quillet

Acquéreur

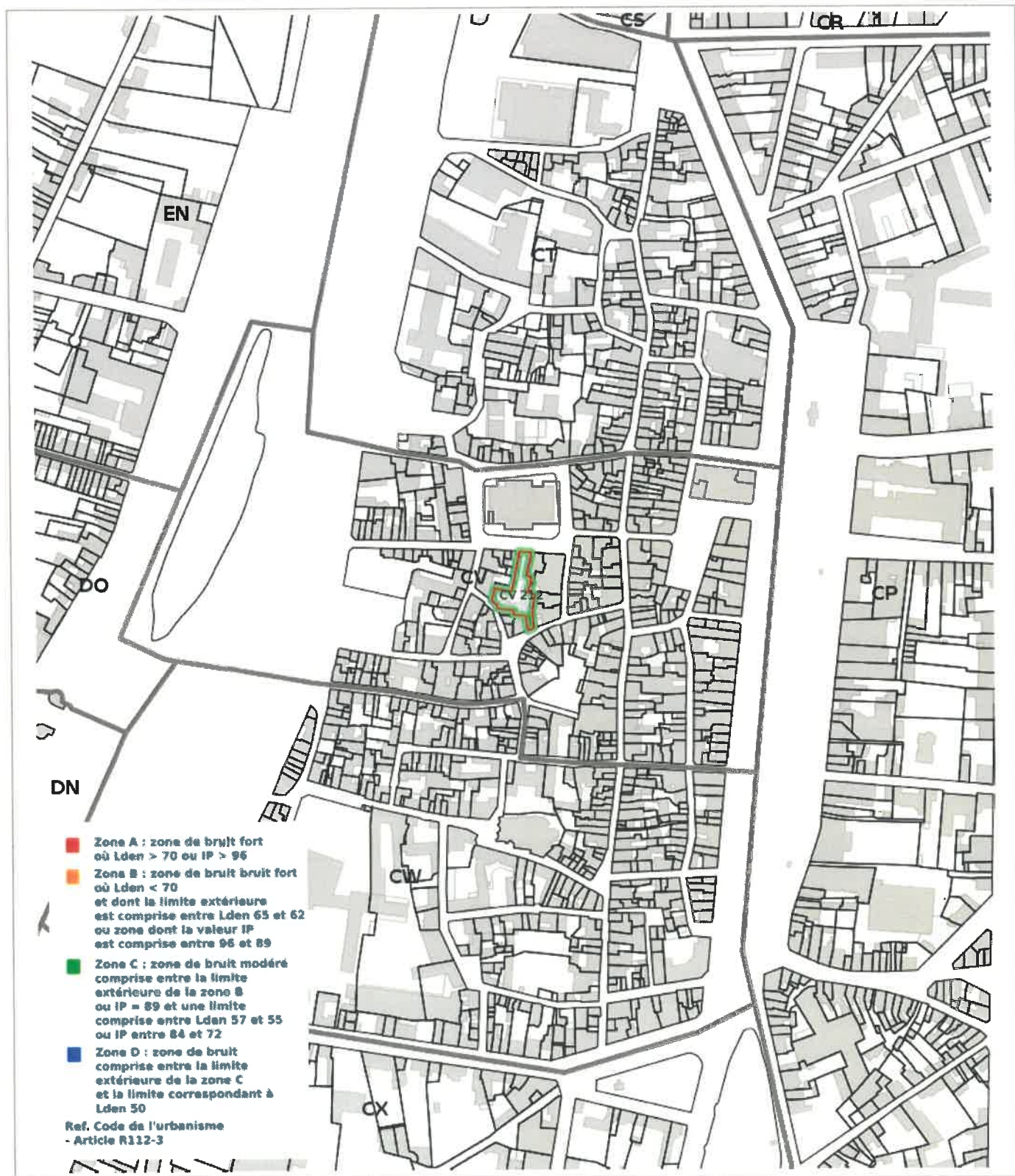
Date 26/06/2024 Fin de validité 26/12/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalsricks.com>
© 2024 Madia Immo, Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aéroport, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées	si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil			
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants	si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores			

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

DPE diagnostic de performance énergétique (bâtiment d'habitation collectif)

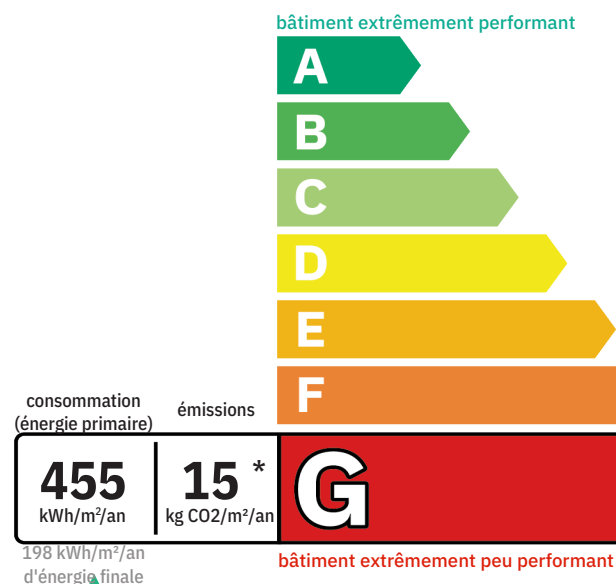
n° : 2486E3539655A
établi le : 09/10/2024
valable jusqu'au : 08/10/2034

Ce document vous permet de savoir si votre bâtiment est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : <url_gouv_guide_pédagogique>*



adresse : **14 Place Dupleix 86100 Châtelleraut**
type de bien : **immeuble collectif**
année de construction : **1978-1982**
surface de référence : **305.23 m²**
nombre de logements : **3**
propriétaire : **Bâtiment 3**
adresse : **14 Place Dupleix 86100 Châtelleraut**

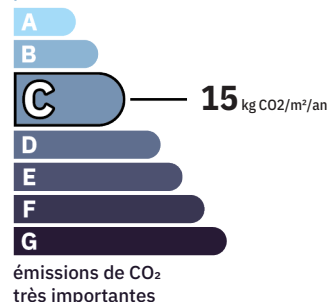
Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du bâtiment et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Ce bâtiment émet 4727 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 24495 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du bâtiment

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre bâtiment et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **10480 €** et **14180 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

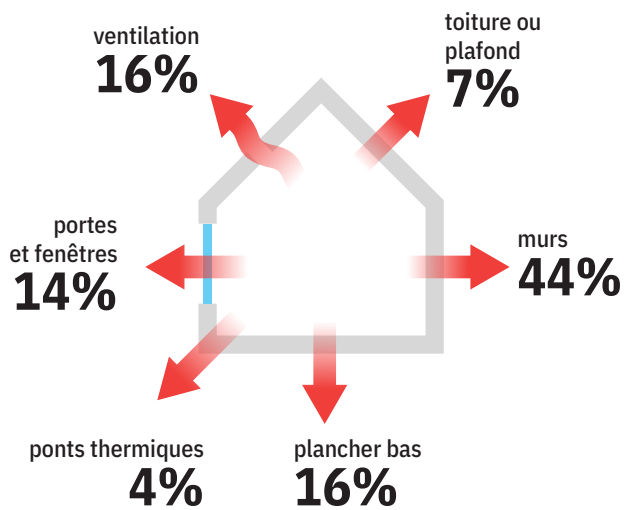
Informations diagnostiqueur

BE VIVIE
97 avenue Edmond Rostand, 33700,
Mérignac
diagnostiqueur : Lucas Behrens

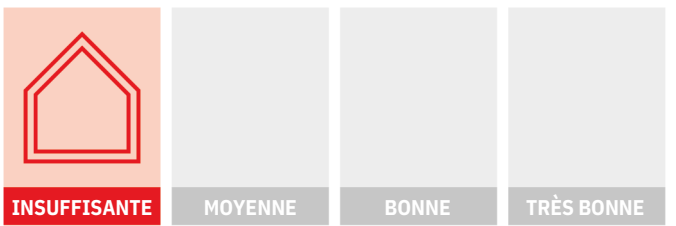
tel : 0680624307
email : l.behrens@be-vivien.fr
n° de certification : ODI/DPEM/3005815
organisme de certification :



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*

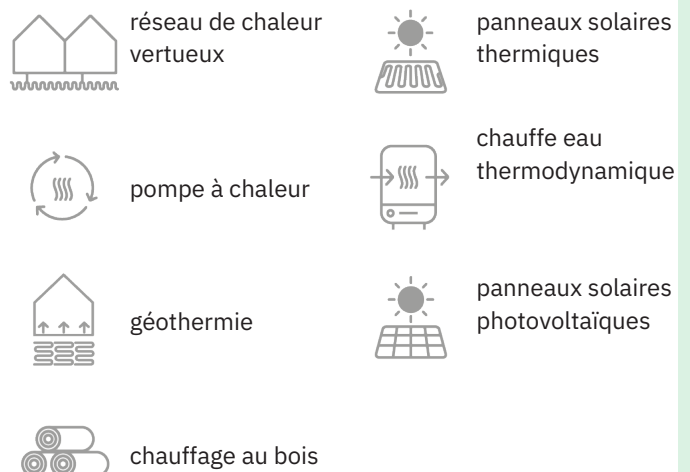


Les caractéristiques de votre bâtiment améliorant le confort d'été :

Production d'énergies renouvelables

Ce bâtiment n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables.

Diverses solutions existent :



*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre bâtiment (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 électricité	130462 (56723 é.f.)	entre 9830€ et 13300€	 94%
 eau chaude sanitaire	 électricité	7286 (3168 é.f.)	entre 540€ et 750€	 5%
 refroidissement	 électricité			 0%
 éclairage	 électricité	1354 (589 é.f.)	entre 120€ et 120€	 1%
 auxiliaires	 électricité			 0%
énergie totale pour les usages recensés :		139103 kWh (60479 kWh é.f.)	entre 10480€ et 14180€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 128l par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le bâtiment et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre bâtiment

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver -> 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -18% sur votre facture

astuces (plus facile si le bâtiment dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été -> 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre bâtiment la nuit.



Consommation recommandée d'eau chaude à 40°C -> 128l /jour

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement moyen (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

53l consommés en moins par jour,
c'est -29% sur votre facture

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du bâtiment et de ses équipements.

Vue d'ensemble du bâtiment

	description	isolation
 murs	Nord Sud Est Ouest: Murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux (50cm) non isolé Sud Ouest: Murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux (50cm) non isolé sur bâtiment ou local à usage autre que d'habitation Nord Est Ouest: Murs en blocs de béton pleins (≤ 20 cm) non isolé sur comble fortement ventilé	insuffisante
 planchers bas	plancher bois sur solives bois non isolé sur comble fortement ventilé plancher bois sur solives bois non isolé sur circulation avec ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante
 toiture/plafond	combles aménagés sous rampant non isolé combles aménagés sous rampant non isolé sur comble fortement ventilé	insuffisante
 portes et fenêtres	fenêtres battantes bois simple vitrage sans couche peu emissive. - Sans fermeture fenêtres battantes bois simple vitrage sans couche peu emissive. - fermeture ajourée fenêtres battantes pvc double vitrage air sans couche peu emissive. - persienne coulissante et volet battant pvc ou bois (e inf 22 mm) porte simple en bois porte avec moins de 30% de vitrage simple porte simple en bois porte opaque pleine sur comble fortement ventilé porte simple en bois porte opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	autres émetteurs à effet joule
 eau chaude sanitaire	ballon électrique à accumulation vertical autres ou inconnue (individuel) - ballon non intégré 20L
 climatisation	
 ventilation	ventilation par ouverture des fenêtres
 pilotage	Regulation par pièce emetteur Emetteur 1-Effet joule

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements**ventilation**

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

**éclairage**

Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.

**isolation**

Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.

**climatisation**

Ne pas climatiser si la température intérieure est inférieure à 28°C.

**système chauffage**

Programmer le système de chauffage ou l'adapter en fonction de la présence des usagers : augmenter la température de consigne d'un degré augmente en moyenne de 6% la facture de chauffage.

Passer en chauffage réduit ou hors gel en cas d'absence prolongée.

Passer en chauffage réduit ou hors gel lorsque les fenêtres sont ouvertes.

Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit.

Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.

Ne pas chauffer des locaux qui ne devraient pas l'être.

Si une régulation terminale est présente (convecteurs électriques, robinets thermostatiques), adapter les besoins de chauffage à chaque pièce.

Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations d'eau chaude sanitaire.

Recommander un fonctionnement en heures creuses.

**eau chaude sanitaire**

Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations d'eau chaude sanitaire.

En cas d'inoccupation de plus d'une semaine, arrêter le ballon et faire une remise à température à plus de 60°C avant usage (légionelle).

Fiche technique du bâtiment

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ,

référence du logiciel validé : **Pleiades**
référence du DPE : **2486E3539655A**
méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**
date de visite du bien : **24/09/2024**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

référence de la parcelle cadastrale : **000CV0212**

NÉANT

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département		86
Type de bien	📍 mesuré/observé	Logements collectifs
Année de construction	≈ estimé	1978-1982
Altitude	📶 obtenu en ligne	55
Surface de référence	📍 mesuré/observé	305.23
Nombre de niveaux	📍 mesuré/observé	3

Fiche technique du bâtiment

Hauteur sous plafond moyenne	mesuré/observé	2.82
Nombre de logements	mesuré/observé	3
Appartement visité	mesuré/observé	T3 - RDC - 101.07m²
Appartement visité	mesuré/observé	T3 - Etage intermédiaire - 109.79m²
Appartement visité	mesuré/observé	T3 - Dernier étage - 72.31m²

enveloppe généralités

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
murs 1	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	100.95m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
murs 2	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	94.36m²
	Orientation	mesuré/observé	Sud
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=431.53 Aue=0
murs 3	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	42.05m²
murs 4	Orientation	mesuré/observé	Sud
	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	31.1m²
murs 5	Orientation	mesuré/observé	Est
	Matériaux	mesuré/observé	murs en blocs de béton pleins
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	20cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	23.92m²
	Orientation	mesuré/observé	Est
	Espace tampon	mesuré/observé	Garage
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=34.1 Aue=288.32
murs 6	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
	Matériaux	mesuré/observé	murs en blocs de béton pleins
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	20cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	18.66m²
	Orientation	mesuré/observé	Est
	Espace tampon	mesuré/observé	Comble fortement ventilé
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=119.96 Aue=333
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé

Fiche technique du bâtiment

murs 7	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	18.45m²
	Orientation	mesuré/observé	Ouest
murs 8	Matériaux	mesuré/observé	murs en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	50cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	15.47m²
	Orientation	mesuré/observé	Ouest
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=431.53 Aue=0
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
murs 9	Matériaux	mesuré/observé	murs en blocs de béton pleins
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	20cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	10.82m²
	Orientation	mesuré/observé	Ouest
	Espace tampon	mesuré/observé	Circulation avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=155.15 Aue=179
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
murs 10	Matériaux	mesuré/observé	murs en blocs de béton pleins
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	20cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	9.7m²
	Orientation	mesuré/observé	Ouest
	Espace tampon	mesuré/observé	Comble fortement ventilé
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=119.96 Aue=333
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
murs 11	Matériaux	mesuré/observé	murs en blocs de béton pleins
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	20cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	1.61m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
	Espace tampon	mesuré/observé	Garage
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=34.1 Aue=288.32
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
murs 12	Matériaux	mesuré/observé	murs en blocs de béton pleins
	Ep. Matériaux	mesuré/observé	20cm
	Doublage	mesuré/observé	absence de doublage
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	1.45m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
	Espace tampon	mesuré/observé	Comble fortement ventilé
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=119.96 Aue=333
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
planchers bas 1	Matériaux	mesuré/observé	plancher bois sur solives bois
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	84.55m²
	Espace tampon	mesuré/observé	Comble fortement ventilé
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=119.96 Aue=333
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
planchers bas 2	Matériaux	mesuré/observé	plancher bois sur solives bois

Fiche technique du bâtiment

	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	58.16m²
	Espace tampon	mesuré/observé	Circulation avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=155.15 Aue=179
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
planchers bas 3	Matériaux	mesuré/observé	plancher bois sur solives bois
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	30.99m²
	Contact	mesuré/observé	Terre-plein
	Facteur de forme 2S/P	mesuré/observé	Surface=0.35m² périmètre=3.36m
planchers bas 4	Matériaux	mesuré/observé	dalle béton
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	23.24m²
	Contact	mesuré/observé	Terre-plein
	Facteur de forme 2S/P	mesuré/observé	Surface=0.35m² périmètre=3.36m
planchers bas 5	Matériaux	mesuré/observé	plancher bois sur solives bois
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	7.03m²
	Contact	mesuré/observé	Vide-sanitaire
	Facteur de forme 2S/P	mesuré/observé	Surface=0.35m² périmètre=3.36m
toiture/plafond 1	Matériaux	mesuré/observé	combles aménagés sous rampant
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	15.01m²
toiture/plafond 2	Matériaux	mesuré/observé	combles aménagés sous rampant
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	11.21m²
toiture/plafond 3	Matériaux	mesuré/observé	combles aménagés sous rampant
	Isolation	mesuré/observé	non isolé
	Surface	mesuré/observé	10.51m²
	Espace tampon	mesuré/observé	Comble fortement ventilé
	Surfaces espace tampon	mesuré/observé	Aui=35.04 Aue=38.43
	Isolation espace tampon	mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
baies vitrées 1	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 5.4W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	Sans fermeture - Ujn: 5.4W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - Ug: 5.8W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - sw: 0.52
	Surface	mesuré/observé	8.25m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	absence de masque proche - fe1=1
	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.82
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
baies vitrées 2	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 5.4W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	fermeture ajourée - Ujn: 4.6W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - Ug: 5.8W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - sw: 0.52
	Surface	mesuré/observé	3.8m²
	Orientation	mesuré/observé	Sud
	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	absence de masque proche - fe1=1
	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.26

Fiche technique du bâtiment

baies vitrées 3	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 5.4W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	Sans fermeture - Ujn: 5.4W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - Ug: 5.8W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - sw: 0.52
	Surface	mesuré/observé	3.5m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	Baie masquée par une paroi latérale avec un retour qui ne fait pas obstacle au Sud - fe1=0.7
baies vitrées 4	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.68
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 5.4W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	Sans fermeture - Ujn: 5.4W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - Ug: 5.8W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - sw: 0.52
	Surface	mesuré/observé	2.66m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
	Inclinaison	mesuré/observé	90°
baies vitrées 5	Masque proche	mesuré/observé	absence de masque proche - fe1=1
	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.68
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes pvc - Uw: 3W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	persienne coulissante et volet battant pvc ou bois (e inf 22 mm) - Ujn: 2.5W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	double vitrage air sans couche peu emissive. - Ug: 3.3W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	double vitrage air sans couche peu emissive. - sw: 0.44
	Surface	mesuré/observé	2.38m²
	Orientation	mesuré/observé	Ouest
baies vitrées 6	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	Baie masquée par une paroi latérale avec un retour qui ne fait pas obstacle au Sud - fe1=0.7
	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.16
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes pvc - Uw: 3W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	persienne coulissante et volet battant pvc ou bois (e inf 22 mm) - Ujn: 2.5W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	double vitrage air sans couche peu emissive. - Ug: 3.3W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	double vitrage air sans couche peu emissive. - sw: 0.44
	Surface	mesuré/observé	2.38m²
	Orientation	mesuré/observé	Sud

Fiche technique du bâtiment

baies vitrées 7	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	absence de masque proche - fe1=1
	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.26
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 5.4W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	fermeture ajourée - Ujn: 4.6W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - Ug: 5.8W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - sw: 0.52
	Surface	mesuré/observé	1.9m²
	Orientation	mesuré/observé	Ouest
	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	Baie masquée par une paroi latérale avec un retour qui ne fait pas obstacle au Sud - fe1=0.7
baies vitrées 8	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.16
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 60°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 5.4W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	fermeture ajourée - Ujn: 4.6W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - Ug: 5.8W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - sw: 0.52
	Surface	mesuré/observé	1.8m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	Baie masquée par une paroi latérale avec un retour qui ne fait pas obstacle au Sud - fe1=0.7
	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.82
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
baies vitrées 9	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 5.4W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	fermeture ajourée - Ujn: 4.6W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - Ug: 5.8W/(m².K)
	Facteur solaire	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - sw: 0.52
	Surface	mesuré/observé	1.2m²
	Orientation	mesuré/observé	Nord
	Inclinaison	mesuré/observé	90°
	Masque proche	mesuré/observé	Baie masquée par une paroi latérale avec un retour qui ne fait pas obstacle au Sud - fe1=0.7
	Masque lointain	mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.72
	Hauteur Alpha gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre gauche	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha centre droit	mesuré/observé	hauteur inf. 30°
baies vitrées 10	Hauteur Alpha droit	mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Baie	mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 5.4W/(m².K)
	Fermeture	mesuré/observé	fermeture ajourée - Ujn: 4.6W/(m².K)
	Vitrage	mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - Ug: 5.8W/(m².K)

Fiche technique du bâtiment

			simple vitrage sans couche peu emissive. - sw: 0.52
	Facteur solaire	🔍 mesuré/observé	
	Surface	🔍 mesuré/observé	0.84m²
	Orientation	🔍 mesuré/observé	Nord
	Inclinaison	🔍 mesuré/observé	90°
	Masque proche	🔍 mesuré/observé	absence de masque proche - fe1=1
	Masque lointain	🔍 mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.82
	Hauteur Alpha gauche	🔍 mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre gauche	🔍 mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre droit	🔍 mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha droit	🔍 mesuré/observé	hauteur inf. 30°
baies vitrées 11	Baie	🔍 mesuré/observé	fenêtres battantes bois - Uw: 5.4W/(m².K)
	Fermeture	🔍 mesuré/observé	fermeture ajourée - Ujn: 4.6W/(m².K)
	Vitrage	🔍 mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - Ug: 5.8W/(m².K)
	Facteur solaire	🔍 mesuré/observé	simple vitrage sans couche peu emissive. - sw: 0.52
	Surface	🔍 mesuré/observé	0.84m²
	Orientation	🔍 mesuré/observé	Nord
	Inclinaison	🔍 mesuré/observé	90°
	Masque proche	🔍 mesuré/observé	Baie masquée par une paroi latérale avec un retour qui ne fait pas obstacle au Sud - fe1=0.7
	Masque lointain	🔍 mesuré/observé	Obstacle d'environnement non homogène - fe2=0.68
	Hauteur Alpha gauche	🔍 mesuré/observé	hauteur inf. 15°
	Hauteur Alpha centre gauche	🔍 mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha centre droit	🔍 mesuré/observé	hauteur inf. 30°
	Hauteur Alpha droit	🔍 mesuré/observé	hauteur inf. 30°
portes 1	Porte	🔍 mesuré/observé	porte simple en bois porte avec moins de 30% de vitrage simple - 4W/(m².K)
	Surface	🔍 mesuré/observé	3.67m²
portes 2	Porte	🔍 mesuré/observé	porte simple en bois porte avec moins de 30% de vitrage simple - 4W/(m².K)
	Surface	🔍 mesuré/observé	2.6m²
portes 3	Porte	🔍 mesuré/observé	porte simple en bois porte avec moins de 30% de vitrage simple - 4W/(m².K)
	Surface	🔍 mesuré/observé	1.84m²
portes 4	Porte	🔍 mesuré/observé	porte simple en bois porte opaque pleine - 3.5W/(m².K)
	Surface	🔍 mesuré/observé	1.69m²
portes 5	Porte	🔍 mesuré/observé	porte simple en bois porte opaque pleine - 3.5W/(m².K)
	Surface	🔍 mesuré/observé	1.69m²
	Espace tampon	🔍 mesuré/observé	Comble fortement ventilé
	Surfaces espace tampon	🔍 mesuré/observé	Aui=119.96 Aue=333
	Isolation espace tampon	🔍 mesuré/observé	LC non isolé - LNC non isolé
pont thermique 1	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	8.51m
	Psi	❌ valeur par défaut	Demi PL. inter. (léger) / Mur (Non isolé) 0W/(m.K)
pont thermique 2	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	8.51m
	Psi	🔗 issu d'un document justificatif autorisé	a.1 - Bg ITI - BP Nisol 0.29W/(m.K)
pont thermique 3	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	128.88m
	Psi	❌ valeur par défaut	Demi PL. inter. (léger) / Mur (Non isolé) 0W/(m.K)
pont thermique 4	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	18.08m
	Psi	🔗 issu d'un document justificatif autorisé	a.1 - Bg Nisol - D Nisol 0.28W/(m.K)
pont thermique 5	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	108.45m
	Psi	❌ valeur par défaut	Menuiserie (Fenêtre battante bois simple vitrage avec volet 1m x 1.8m) / Mur (Non isolé) 0.31W/(m.K)
	Largeur dormant	🔍 mesuré/observé	5
	Retour isolation	🔍 mesuré/observé	Sans retour d'isolant
	Position menuiserie	🔍 mesuré/observé	tunnel
pont thermique 6	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	7.64m

Fiche technique du bâtiment

	Psi	✗ valeur par défaut	Demi PL. inter. () / Mur (Non isolé) 0.43W/(m.K)
pont thermique 7	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	52.45m
	Psi	✗ valeur par défaut	Demi PL. inter. (léger) / Mur (Non isolé) 0W/(m.K)
pont thermique 8	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	14.26m
	Psi	📄 issu d'un document justificatif autorisé	a.1 - Bg ITI - BP Nisol 0.29W/(m.K)
pont thermique 9	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	5.46m
	Psi	✗ valeur par défaut	Demi PL. inter. () / Mur (Non isolé) 0.43W/(m.K)
pont thermique 10	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	3.31m
	Psi	✗ valeur par défaut	PL. bas (léger sur terre-plein) / Mur (Non isolé) 0W/(m.K)
pont thermique 11	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	4.92m
	Psi	📄 issu d'un document justificatif autorisé	a.1 - Bg Nisol - D Nisol 0.28W/(m.K)
pont thermique 12	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	2.28m
	Psi	✗ valeur par défaut	PL. bas (Non isolé sur terre-plein) / Mur (Non isolé) 0.39W/(m.K)
pont thermique 13	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	22.13m
	Psi	✗ valeur par défaut	Demi PL. inter. (léger) / Mur (Non isolé) 0W/(m.K)
pont thermique 14	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	9.03m
	Psi	✗ valeur par défaut	PL. haut (léger) / Mur (Non isolé) 0W/(m.K)
pont thermique 15	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	5.11m
	Psi	✗ valeur par défaut	PL. haut (léger) / Mur (Non isolé) 0W/(m.K)
pont thermique 16	Longueur pont	🔍 mesuré/observé	4.91m
	Psi	✗ valeur par défaut	Menuiserie (Porte bois intérieure 0.83m x 2.04m) / Mur (Non isolé) 0.38W/(m.K)
	Largeur dormant	🔍 mesuré/observé	5
	Retour isolation	🔍 mesuré/observé	Sans retour d'isolant
	Position menuiserie	🔍 mesuré/observé	nu intérieur

équipements

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
système de chauffage 1	Installation	🔍 mesuré/observé	installation de chauffage simple
	Type d'installation	🔍 mesuré/observé	Individuelle
	Nombre d'installation	🔍 mesuré/observé	1
	Nombre de niveau	🔍 mesuré/observé	2
	Type/année Gén. base	🔍 mesuré/observé	Effet joule
	Intermittence Gén. base	🔍 mesuré/observé	absent
	Surface chauffée Emetteur 1	🔍 mesuré/observé	305.23m²
	Type Emetteur 1	🔍 mesuré/observé	autres émetteurs à effet joule
système d'ecs 1	Installation	🔍 mesuré/observé	Individuelle
	Nombre d'installation	🔍 mesuré/observé	1
	Nombre de niveau	🔍 mesuré/observé	2
	Présence ECS solaire	🔍 mesuré/observé	non
	Type/année Générateur	🔍 mesuré/observé	ballon électrique à accumulation vertical autres ou inconnue
	Volume accumulation Générateur	🔍 mesuré/observé	20 litres
système de ventilation 1	Permeabilité	✗ valeur par défaut	q4 = 1.5 m3/(h.m²)
	Exposition façade	🔍 mesuré/observé	Plusieurs façades exposées
	Ventilation	🔍 mesuré/observé	ventilation par ouverture des fenêtres